



L'EXPRESS POLITIQUE

LYN MCLEOD DÉMISSIONNE

Le chef du Parti libéral de l'Ontario, Mme Lyn McLeod, a annoncé hier sa démission. Elle a pris cette décision après avoir fait le bilan de la cuisante défaite de son parti lors des élections provinciales de juin dernier. Mme McLeod restera à son poste jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un successeur.



Lyn McLeod

D'après PC

CAMPEAU: PAS DE COMMENTAIRE

Le ministre des Finances, Jean Campeau, refuse de commenter les allégations contenues dans la poursuite déposée par Pierre Desjardins, ancien président et chef de la direction de la papetière Domtar, contre son ancien employeur. Au cabinet du ministre, on a fait savoir que la Cour supérieure étant désormais saisie de l'affaire, M. Campeau ne réagirait pas publiquement. Rappelons que la poursuite fait état de déclarations de deux administrateurs de Domtar, E.J. Waters et Raymond Cyr, qui « ont admis » que la décision de mettre fin au contrat d'emploi de M. Desjardins « avait été prise et requise » par M. Campeau. La Caisse de dépôt et placement, et la Société générale de financement, deux sociétés d'État, détiennent 42 p. cent des actions de la papetière.

Philippe Cantin

BOUCHARD MÉNAGE LA FRANCE

Comme le premier ministre Jacques Parizeau, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard refuse de condamner la France pour la reprise de ses essais nucléaires dans le Pacifique. « Ce que je note, c'est que la France respecte les traités actuels, qu'elle s'engage à signer l'an prochain le traité d'interdiction totale et que, dans cette mesure, on ne peut pas lui faire de reproches », a déclaré M. Bouchard hier en marge d'une réunion de son caucus. « Il y a une chose certaine. Ce n'est pas sur moi qu'on doit compter pour reprocher quoi que ce soit à la France dans cette histoire », a-t-il ajouté. Selon le chef bloquiste, il ne faut pas perdre de vue que certaines puissances nucléaires ont des arsenaux encore plus importants et qui ont procédé, par le passé, à beaucoup plus d'essais que la France et parfois, sans même le dire. « On ne devrait pas verser dans l'hypocrisie. Je conclus que je ne vais pas condamner la France dans ce dossier », a-t-il dit.

D'après PC

LE PREMIER MINISTRE ET LE MARCHAND

Il pourrait bien arriver que le premier ministre de l'Ontario éprouve « un peu de rancœur et de dépit » après une victoire de la souveraineté du Québec, mais le marchand au bord du lac Ontario, lui, voudra bien continuer à vendre ses produits au Québec, a déclaré, hier, la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois. Celle-ci avait choisi un auditoire de choix pour parler souveraineté et affaires puisqu'elle s'adressait à quelques centaines d'hommes et de femmes d'affaires à la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy. La ministre a consacré une bonne partie de son allocution, intitulée « Vers un nouvel État », à promouvoir l'idée de la souveraineté du Québec. Elle a été écoutée avec attention, dans un grand silence et applaudi par toute la salle à la fin.

D'après PC

MANNING FAIT DES SCEPTIQUES

Le chef réformiste, Preston Manning, a fait face hier à des étudiants sceptiques, à des auditeurs mécontents et à un premier ministre prudent, alors qu'il tentait de vendre en Nouvelle-Écosse les politiques d'austérité de son parti. Tandis que 48 des 52 députés réformistes se réunissaient pour trois jours dans un hôtel du centre-ville, Preston Manning faisait le tour des médias, accordant pas moins de sept entrevues à la radio, la télévision et aux journaux, en plus de rencontrer des étudiants d'une école secondaire. Le chef réformiste a également profité de ce caucus pour dire que les Canadiens seraient déçus si le parlement fédéral devait ne fixer son attention que sur la question de la souveraineté du Québec lors de la reprise de la session, la semaine prochaine. Le chef réformiste affirme que les habitants de la région de l'Atlantique sont prêts à se débarrasser de leur dépendance à l'égard des chèques gouvernementaux, et à s'intéresser à son parti — qui a été rayé de la carte régionale lors de l'élection de 1993.

D'après PC

Parizeau critique l'hésitation de Chrétien

Tout retard à reconnaître le résultat du référendum affecterait les marchés, dit-il

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Jacques Parizeau estime que les hésitations du premier ministre du Canada à reconnaître tout de suite le résultat du référendum québécois risquent d'affecter les marchés financiers.

« Comme on commence à le noter sur les marchés financiers, M. Chrétien serait bien mieux d'aboutir dans la voie du sens commun, c'est-à-dire que, oui, il reconnaîtra le résultat et que les négociations s'amorceront pour stabiliser l'effervescence autour du dollars canadien. Ce serait tellement mieux. De toute façon, il va aboutir à ça, alors pourquoi ne pas le dire tout de suite », a déclaré le premier ministre du Québec.

Coïncé dans un ascenseur, à la fin de la période des questions à l'Assemblée nationale, M. Parizeau a indiqué, devant la caméra du réseau TVA, que la réaction de Jean Chrétien l'étonnait, puisqu'il avait déjà, selon lui, tranché

cette question dans son ouvrage intitulé « Dans la fosse aux lions », en affirmant que « si le OUI l'emporte, on acceptera ça ».

Soulignant qu'à son point de vue, la ministre responsable du référendum chez les fédéraux, Lucienne Robillard, avait « exprimé le bon sens même », mardi, en déclarant qu'Ottawa respecterait le vote, quel qu'il soit, le premier ministre Parizeau invite M. Chrétien à abonder dans le même sens au plus tôt. Il faut souligner que peu après sa déclaration, Mme Robillard a été appelée au bureau de son patron, après quoi elle apportait certaines nuances.

En chambre, M. Parizeau s'est de nouveau fait reprocher par son vis-à-vis, Daniel Johnson, de ne pas rendre publique « la proposition de traité et d'entente qu'il entend soumettre au Canada après un vote majoritaire pour le OUI ». Le premier ministre a répondu, pour une deuxième journée consécutive, que l'essentiel de ce qui sera proposé apparaît dans l'entente signée par les trois chefs souverainistes, le 12 juin, que Mme Robillard, « la lieute-

nant du premier ministre du Canada, a reconnu que cela lui suffisait », et qu'on ne peut qualifier de traité tout ce qui n'a été ni négocié ni signé.

Les quelques divergences observées cette semaine entre les déclarations de MM. Chrétien et Johnson et de Mme Robillard, ont amené des ministres du gouvernement Parizeau à faire observer des « problèmes d'arrimage » et de « confusion », au sein du camp du NON.

Ainsi, pour la ministre des Affaires intergouvernementales et de la Culture, Louise Beaudoin, Lucienne Robillard « a probablement laissé aller le meilleur d'elle-même, disons ce qui lui reste de spontané ». Lorsqu'on lui fait remarquer que Mme Robillard a par la suite exprimé des nuances, Mme Beaudoin en déduit que la ministre fédérale « s'est tout simplement fait réaligée sur la position de M. Chrétien qui consiste à qualifier tout cela d'hypothèse, que ça n'arrivera pas, c'est tout ». Un point de vue qu'endosse le ministre de l'Environnement et député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard.

Mme Beaudoin a ajouté que l'équipe qui s'affaire à préparer les négociations de partenariat avec le Canada anglais ne s'attarde sur aucun scénario qui tienne compte d'un refus de négocier. « Nous, nous travaillons sur cette réalité qui nous semble incontournable et qui est la nôtre. Un OUI, d'abord, et une proposition de négocier un partenariat », précise la ministre.

Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, voit « une confusion très importante dans le camp du NON ». « Si le Québec s'exprime majoritairement, c'est évident que le reste du Canada devra composer avec l'expression de la démocratie. Ça été le cas en 1980, on a pris notre pillule et on a dit à la prochaine. C'est ça la démocratie. Si le peuple du Québec décide de se faire confiance, c'est évident que ça va être respecté », indique-t-il.

Quant aux demandes des libéraux provinciaux de rendre publique ce qu'ils appellent la proposition de traité, M. Gendron répond que « ce qui est en jeu, ce n'est pas des fiches techniques de négociation, mais de grandes orientations ».

Johnson nie tout lien entre le PLQ et un document controversé

PHILIPPE CANTIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Daniel Johnson nie vigoureusement : le document de travail sur la constitution, attribué hier au Parti libéral du Québec par le Réseau de l'information (RDI), ne provient d'aucune des instances de cette formation politique.

L'affaire a éclaté en fin d'après-midi. RDI, la chaîne d'information continue de Radio-Canada, a dévoilé un texte de 58 pages contenant deux « possibilités » pour réformer la constitution canadienne et permettre au Québec de la réintégrer politiquement. Ces propositions ont été présentées comme « un document de travail » du Parti libéral. Parmi ses clauses les plus controversées, on note celles qui feraient du Québec

« une société spécifique » au sein du Canada, et une autre qui accorderait à l'anglais le statut de « langue officielle au Québec », au même titre que le français.

Convoquant à la hâte un point de presse, M. Johnson a rejeté d'un bloc tout lien entre ce document, manifestement rédigé par un expert de la chose constitutionnelle, et le Parti libéral du Québec.

« Ce document n'émane d'aucune instance du parti, d'aucun comité, groupe de recherche, commission, sous-commission, ni de quiconque peut prétendre parler au nom du Parti libéral. On ne sait pas d'où ça vient, ni qui l'a écrit. J'ignore à qui il est destiné. Il s'agit d'un document anonyme dont je ne connais pas la source. »

À RDI, le journaliste Jean Bédard a affirmé que ce document, dont il a obtenu copie, représente un courant de pensée au sein du Parti libéral et que des gens souhaitent que son contenu fasse l'objet d'un débat.

M. Johnson a affirmé que le comité présidé par l'ancien député Maurice Richard, chargé de préparer le manifeste du camp du NON, n'avait pas rédigé le texte litigieux, qui contient même un préambule d'une éventuelle nouvelle constitution du Canada.

« Jusqu'au référendum, ce comité a pour mandat de préparer le manifeste du NON pour le Parti libéral, a dit M. Johnson. Après le référendum, il aura le rôle d'élaborer des propositions constitutionnelles qui seront discutées par les instances du parti. »

Selon le chef libéral il est hors de question que le document controversé représente un genre de rapport d'étape du comité Richard. Et même s'il a refusé de commenter la substance de ce texte, il a affirmé que le français était la seule langue officielle du Québec depuis 1975, que cela faisait partie de la politique du Parti libéral et « qu'il n'y aurait pas de recul là-dessus, fin de la citation ». Il a également soutenu n'avoir jamais entendu l'expression « société spécifique ».

Ce n'est pas la première fois que la divulgation d'un document de nature constitutionnelle empoisonne le chef libéral. Au printemps dernier, un texte émanant du comité Richard, et rapidement connu sous l'appellation ironique de « Meech moins », avait été répudié par M. Johnson. Ses adversaires souverainistes ont longtemps ironisé sur cette « position constitutionnelle temporaire » du PLQ.

Cette fois, en revanche, M. Johnson soutient que son parti n'est associé d'aucune façon à l'affaire, admettant simplement qu'un des 150 000 membres pourrait soumettre ces idées au comité Richard.



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Philippe Séguin reste prudent

Le président de l'Assemblée nationale française, M. Philippe Séguin (à gauche), a fait une visite de courtoisie hier au maire de Montréal Pierre Bourque (au centre). Il s'est bien gardé de se compromettre dans l'actuel débat référendaire. « J'ai déjà vu le balcon de votre hôtel de ville », a-t-il lancé avec humour, faisant ainsi allusion au célèbre « Vive le Québec libre » du Général Charles De Gaulle lancé de ce balcon. « Mais je n'ai pas à commenter ici l'histoire. Quant à la reconnaissance d'un Québec souverain par la France, laissons les événements se produire », a-t-il insisté, en présence du maire et du vice-premier ministre Bernard Landry.

Larose défend avec vigueur la tolérance des Québécois envers les minorités

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le Québec est moins raciste que le reste du Canada, a soutenu hier, sans détours, le président de la CSN, Gérard Larose, prévenant que la campagne du NON tentera de culpabiliser les Québécois quant au traitement des droits fondamentaux dans un Québec souverain.

« Il y a moins de gestes de racisme au Québec qu'en Ontario, il y a moins d'antisémitisme au Québec qu'en Ontario », de marteler Gérard Larose rappelant que le « gouvernement fédéral dans le passé avait déjà emprisonné plusieurs catégories de citoyens, les Japonais, les Ukrainiens, les Allemands ».

« La rectitude politique voudrait qu'on glisse sur ces réalités, nous ne le ferons pas même si cela vient de gens d'origine grecque, italienne, ou même créole ! » de lancer le président de la centrale. Comme minoritaires les Québécois sont faciles à culpabiliser, déplore-t-il.

Dans un discours enflammé, devant 200 délégués du conseil fédéral de la CSN, Gérard Larose a aussi promis que sa centrale — avec 240 000 membres à travers le Québec — appuiera de toutes ses forces la campagne du « OUI » au référendum. La souveraineté est l'une des clés de la réalisation des objectifs sociaux de la CSN, a-t-il plaidé.

Plusieurs mois avant l'élection de mai prochain, pour freiner des campagnes susceptibles de s'amorcer, il a par

ailleurs confirmé qu'il solliciterait un autre mandat à la tête de la centrale. Président de l'imposante Fédération des affaires sociales (100 000 membres), Louis Roy soutenait hier que son groupe allait appuyer la campagne du OUI — le printemps dernier la FAS avait temporairement retiré son appui au projet du gouvernement.

Pour Gérard Larose, le Québec n'a pas à rougir du sort qu'il a réservé à ses minorités : « En dehors d'Israël le seul endroit où la communauté juive a le parfait contrôle sur sa gestion scolaire, financée par l'État, est-ce en Ontario ? Non c'est ici. Alors ils vont devoir freiner sur une roue sinon on va se choquer », de lancer M. Larose.

« Il y a moins de racisme au Québec des francophones envers les anglophones que des anglophones envers les francophones dans le reste du Canada », a-t-il soutenu. Pas question de cautionner des gestes intolérants au Québec, insiste M. Larose. Mais les « Christos Sirros (député libéral de Laurier-Dorion) jouent avec les allumettes autour des barils d'essence en soutenant que le projet souverainiste cultive l'exclusion », a-t-il dit.

« Je suis prêt à comparer la situation faite par le Québec à l'endroit d'un certain nombre de groupes et ce que le Canada a fait à l'endroit des mêmes groupes », de lancer M. Larose. La campagne du NON tentera de « culpabiliser » les Québécois en jetant « systématiquement le doute sur la capacité des Québécois à respecter les droits, les différences », prévoit-il.

« Pour les prochaines semaines l'implication de la CSN sera majeure, sans réserve, sans retenue dans le débat ré-

férendaire », dira le chef syndical — la centrale a, à toutes ses instances, donné un très net appui à la souveraineté, a-t-il expliqué en conférence de presse.

M. Larose, comme la ministre Louise Beaudoin n'a pas voulu condamner l'ancien ministre conservateur, Marcel Masse, qui prédisait qu'en cas de victoire du NON, il fallait prévoir « une grande confrontation six à sept mois après le référendum », quand les Québécois « réaliseront pour la première fois depuis 1759, que la majorité francophone n'a pas le contrôle sur son territoire ».

« Je ne nierai pas la réalité, si c'était cela le scénario, ça se peut que cela pose un problème. Il est possible que certains aient un peu plus de récriminations, une telle situation causerait des problèmes dans un syndicat, dit-il.

La ministre Louise Beaudoin — de qui relève Marcel Masse comme président du Conseil de la langue — a dit hier avoir demandé des clarifications de la part de M. Masse, et que celui-ci ne parvenait pas à identifier dans quel contexte il avait tenu de tels propos — il soutient ne pas avoir donné d'entrevue à l'Ottawa Sun. « Vous pouvez faire des constats sociologiques cela ne veut pas dire que politiquement c'est ce qui se passera ». Ces propos « je ne sens pas qu'il étaient agressifs ou qu'ils démontraient de l'intolérance », a dit Mme Beaudoin.

« C'est un fait sociologique, pour moi un Québécois est un Québécois, je vote, ils votent, je suis francophone, je ne sens rien de mal, je suis partie de la majorité. Un ressac, on verra ce qui se passera, mais je sens que le débat est démocratique depuis le début, et le sera jusqu'à la fin », dira la ministre.



Daniel Johnson

Avant de « sortir la religion des écoles »

Ce n'est pas nouveau. C'est, depuis longtemps, l'objectif des adversaires du système scolaire confessionnel : « Il faut sortir des écoles tout ce qui est relié à la religion ». Ce qui surprend, cette fois, c'est que cette suggestion, faite lundi dans le cadre des états généraux sur l'éducation, émane des directeurs d'école de la CECM.



fesseurs et les enfants.

C'est une autre démonstration du fossé qui sépare la majorité de ses dirigeants élus et ses cadres oeuvrant sur le terrain. Et un nouvel exemple des aberrations auxquelles mène la survie d'un régime archaïque qui permet à une coterie d'intégristes d'abuser de l'indifférence générale pour se maintenir à la tête de la plus importante commission scolaire au Québec. Avec le résultat que le but premier de leur mainmise sur les écoles est combattu par ceux qui sont en contact direct avec les professeurs et les enfants.

Cette divergence ne fait pas que mettre en relief les effets pervers d'un système scolaire « déconnecté » de la réalité et d'une démocratie qui ne fonctionne pas faute de participation. Elle montre le danger de se réfugier dans des solutions simplistes à un problème complexe devant lequel on est porté à tout mélanger.

Dans un camp, les porte-parole auto-proclamés des parents catholiques veulent imposer leur « projet éducatif » qui débord

de l'enseignement religieux et transcende toutes les activités scolaires ; dans l'autre, les directeurs qui veulent faire table rase de toute référence confessionnelle sous prétexte qu'elle leur complique la vie face à une clientèle hétérogène qui s'identifie de moins en moins aux dogmes et aux traditions qu'on s'entête à lui présenter. C'est du « charriage » de part et d'autre.

Les évêques l'ont compris bien avant les traditionalistes qui s'amusaient à triturer les statistiques et les sondages pour faire croire qu'ils représentent une forte majorité des parents. En admettant qu'il n'appartient pas à l'école mais à la structure paroissiale et aux parents de veiller à la pratique religieuse des enfants et de les préparer aux sacrements, ils ont déjà largement contribué à clarifier les choses. Ils ont, en tout cas, tiré d'embarras beaucoup d'enseignants dits catholiques qui, ayant pris leurs distances face à l'Église, se retrouvaient dans l'obligation d'amener leurs élèves à la messe ou à la confesse où eux-mêmes ne mettent jamais les pieds.

Reste pour ceux qui s'interrogent sur l'éducation à faire les nécessaires distinctions entre la pastorale, la formation morale et la culture religieuse. C'est là où les directeurs d'école ont tendance à vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain.

Si on peut contester la pertinence, dans un système public et surtout dans certains milieux plus cosmopolites, d'un service de pastorale axé sur une forme subtile de prosélytisme, on tomberait dans l'excès contraire en bannissant de la vie quotidienne dans les écoles toute référence à la religion catholique

qui a été — et demeure — une des composantes majeures de l'identité québécoise.

C'est pourtant ce qu'on suggère de faire dorénavant à partir d'un raisonnement tordu selon lequel, l'école devant être neutre, toutes les religions devraient être traitées sur le même pied et avoir la même importance sur le calendrier scolaire, c'est-à-dire aucune. Comme si c'était faire preuve d'une grave discrimination religieuse de faire comprendre aux néo-Québécois de religion musulmane, bouddhiste ou shintoïste que la collectivité qui les reçoit a, depuis toujours, l'habitude d'avoir congé le Vendredi Saint ! Et, à plus forte raison à Noël, comme presque partout dans le monde, même là où cette fête n'a pas de sens religieux.

On contribuerait, au contraire, bien plus à leur intégration si on se donnait la peine, non seulement de leur faire part de ces traditions, mais de leur en expliquer la signification. Et de voir, avec eux, combien la foi catholique — même si elle paraît moins vivante aujourd'hui — a façonné et continue d'influencer les valeurs de la société où ils ont choisi de vivre.

Entre le zèle intempestif des catholiques intégristes qui ne se rendent pas compte qu'ils sont des marginaux et la démission pure et simple devant la tentation du nettoyage par le vide, il y a une marge. Face à ces positions extrêmes, il serait temps qu'on en vienne à comprendre que, au-delà de certaines limites, le soi-disant respect des autres devient du mépris de soi-même.

Pierre GRAVEL

Le « capitaine »

Le nouveau capitaine du club de hockey Canadien, Mike Keane, bien encadré par ses patrons, s'est profusément excusé, hier après-midi, des propos qu'il avait tenus, lundi, lorsque sa nomination a été annoncée.



M. Keane ne parle pas français. Mais lundi, appelé à commenter ses carences linguistiques, il a expliqué qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait apprendre le français. « Tout le monde ici parle anglais. Je ne vois pas le problème. »

Ses excuses ne mettent pas fin à cette histoire.

Notre but n'est pas de conspuer ce joueur, même si son attitude étonne. Au baseball, on peut comprendre le peu d'insersion de certains joueurs, très mobiles, qui viennent de pays lointains et qui vivent ici quelques mois par année. Mais Mike Keane est Canadien, il vient du Manitoba où le français existe. Il évolue au sein du Canadien depuis 1988, après avoir été deux ans à Sherbrooke. Neuf ans au Québec sans parler français, c'est gênant.

Mais le vrai problème vient des dirigeants du Canadien. Ils doivent sans doute savoir que la région montréalaise est bilingue, mais plus encore, majoritairement francophone. Ils savent également que, depuis le départ des Nordiques, le Canadien est le seul club de hockey des ligues majeures au Québec, une province très majoritairement francophone. Ils savent aussi, qu'à Montréal, le Canadien est une institution qui, à ce titre, a un certain nombre d'obligations.

Quand on sait tout cela, on s'arrange pour que ceux qui représentent et symbolisent l'institution qu'est le Canadien soient minimalement le reflet de leur communauté. En commençant par s'arranger pour que le capitaine, souvent le porte-parole de l'équipe, soit capable de communiquer avec l'ensemble des citoyens.

Autrement dit, il aurait semblé élémentaire que les dirigeants du Canadien aient choisi un capitaine bilingue. Et si, pour une raison que l'on ignore, cela était impossible, leur premier devoir aurait dû être de « briefer » l'anglophone unilingue, lui expliquer ce qu'est le Québec et l'envoyer à toute vitesse chez Berlitz.

Le plus absurde, c'est que les dirigeants du Canadien qui n'ont pas pensé à ces choses élémentaires sont des francophones. Ils nous rappellent que le Canadien, comme institution, symbolise le Montréal corporatif et sportif des années cinquante, celui des colonisés.

Alain DUBUC



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Urgences : une question de priorité

Monsieur Foglia,

■ En lisant votre « Chronique de la main gauche », parue dans *La Presse* du 30 août dernier, j'ai ressenti un besoin « urgent », une impulsion incontrôlable : il fallait absolument que je prenne ma plume pour vous répondre, à vous et à tous ceux qui ne comprennent absolument rien au système d'urgence en place chez nous, qui l'utilisent très mal et s'en plaignent facilement.

Tout d'abord, permettez-moi de vous proposer d'ouvrir votre *Petit Robert* et d'y lire la définition du mot URGENCE : « Qui ne peut attendre, dont on doit d'occuper sans tarder ». Voilà donc votre première erreur : vous n'auriez même pas dû vous présenter à l'urgence (mais dommage, je n'aurais pas pu vous écrire...). Beaucoup de cliniques offrent le service de radiologie et ne reçoivent pas de cas « majeurs », ou n'ont pas de bénéficiaires en observation, donc souvent moins d'attente. Nous commençons par nous occuper des cas vraiment urgents, M. Foglia, c'est-à-dire ceux dont la vie est en danger, ceux qui risquent de « décompenser » ou ceux dont la souffrance extrême met leur équilibre en danger. On ne meurt pas d'un malaise au poignet à la suite d'une chute, ni sur le coup, ni cinq heures plus tard. Cependant, d'une chute à vélo sans casque...

Votre deuxième grosse erreur est de croire qu'on est vu plus vite lorsqu'on arrive en ambulance. Pitié ! Voilà qui coûte extrêmement cher au système de santé, car plusieurs le croient aussi, utilisent l'ambulance comme un taxi (d'où son surnom « taxi jaune »). Certains se leurrent en croyant que « pour eux, ça ne coûte rien » (mais, oui, les bénéficiaires de l'aide sociale profitent amplement de ce service « gratuit »). Nous connaissons notre métier et nos priorités, M. Foglia. Les cas non urgents arrivés en ambulance sont acheminés vers la salle d'attente.

Les préposés à l'inscription nous sont d'une aide précieuse en nous proposant de rencontrer certains bénéficiaires en priorité à l'accueil (infirmière à l'accueil), mais, non, elles/ils n'ont pas la formation pour poser un diagnostic ou proposer une radiographie... (tiens, pourquoi le préposé à l'entretien n'écrit-il pas votre chronique demain ?)

Ce n'est sûrement pas par plaisir que l'infirmière a pris une heure dix avant de vous appeler. Je mettrais ma main au feu qu'elle a rencontré des gens avec des douleurs cardiaques, des asthmatiques, recueillis des histoires interminables, noté des dizaines de médicaments, pris des tensions artérielles et des températures...

Elle a sûrement été perspicace, M. Foglia, comme vous dites, car elle a noté que vous n'aviez pas de fracture ouverte, pas de déplacement, qu'il y avait une bonne coloration, chaleur et mobilité aux extrémités. Elle a pris note aussi qu'aucune pathologie antérieure d'importance (vous avez fait une chute : faites-vous des syncopes ? des arythmies cardiaques ?) et qu'aucun médicament ne modifiait votre équilibre. Toutes ces données influencent votre priorité. Avez-vous des allergies ? Si nous avons un analgésique à vous offrir, vaut mieux le savoir avant...

Avez-vous pensé une minute que, pendant l'heure perdue à attendre le médecin, cette dernière a reçu un accident de la route, a calmé une douleur cardiaque, a noté des résultats d'exams, a ausculté un asthmatique ? Il n'y a pas que des cas non urgents comme le vôtre à l'urgence, M. Foglia.

Elle vous envoie en radiologie pour un film de votre poignet (quelques fois, il faut aussi prendre les doigts ou l'avant-bras) pour déterminer si vous avez une fracture, et de quel genre : fermée, comminutive, en bois vert, transverse, en spirale, oblique, pathologique... le traitement est différent alors.

Avec toutes les radiographies qui lui sont passées sous les yeux, la techni-

cienne en radiologie savait sûrement que vous n'aviez pas de fracture. Mais, encore une fois, le diagnostic est réservé au médecin. S'il fallait qu'elle se trompe, elle n'a pas les assurances pour couvrir la poursuite...

Saviez-vous que certaines petites fractures sont très difficiles à déceler, même pour un médecin expérimenté ? Certains ont pris les devants comme vous, en jouant au radiologiste, et se sont repointés trois jours plus tard avec une patte d'éléphant à la place du bras.

Vous connaissiez la recette de la glace et de la chaleur ? WOW ! Certaines personnes ne le savent même pas.

Et quand vous aurez un vrai accident, M. Foglia (peut-être une fracture du crâne... sans enfoncement, souhaitons-le), pendant que nous nous occupons de vous, il y aura encore un patient avec une douleur au poignet, impatient, dans la salle d'attente, qui ne comprendra pas. Tiens, si vous êtes conscient, vous pourriez proposer au médecin de s'occuper d'abord de ce cas non urgent...

Établir nos priorités, M. Foglia, c'est l'essence même de notre travail. Nous sommes une équipe multidisciplinaire, mais aussi des êtres humains qui donnons le meilleur de nous-mêmes avec les moyens dont nous disposons. Nous confrontons tous les jours la frustration et la colère, mais aussi la douleur et la peine.

Chantale C. JEAN
infirmière - urgence

Réplique

Vous me voyez très étonné. Je n'ai pas chroniqué sur le système de santé, sur la qualité des soins dans les urgences, sur le virage ambulatoire, sur la compétence du personnel. C'est tout simple, il s'agissait de savoir si j'avais ou non une fracture du poignet. Je veux bien attendre trois, cinq heures en radiologie parce qu'il y a du monde avant moi. Mais je ne veux pas attendre trois heures QU'ON ME DISE D'ALLER EN RADIOLOGIE. Ce n'est

pas une question de médecine, c'est une question de trafic. Même le gardien du parking me l'a dit quand il m'a vu sortir de la voiture en me tenant le bras : « On va vous faire des rayons X ». On devrait le nommer directeur de l'hôpital.

P.F.

Selon que vous serez puissants ou misérables...

■ Je viens de lire dans *La Presse* que, dans une campagne de publicité pancanadienne, les francophones hors-Québec, valoriseront avec dynamisme et clarté la dualité linguistique canadienne. Il ne sera pas fait mention de l'assimilation et des difficultés qu'ils éprouvent à faire respecter leurs droits, notamment en matière scolaire !

Et, pendant ce temps-là, le Parti Égalité va se plaindre à l'ONU qu'au Québec les méchants francophones humilient les pauvres anglophones !

Selon que vous serez puissants ou misérables...

Michel GALLAY
Saint-Laurent

Accroissement de haine réciproque

■ Dans sa lettre au président et éditeur du *Toronto Star* (*La Presse*, 2 septembre), Monsieur Alain Dubuc écrivait : « Lancer un référendum sur une supercherie est une aventure périlleuse. »

Je suis d'accord. Le projet de souveraineté associée à un partenariat du gouvernement de Jacques Parizeau a déjà plusieurs fois été comparé à un divorce. Sur le plan économique, une partie demande plus, alors que l'autre cherche à donner le moins possible.

Sur le plan politique, il y a l'arbitrage de la garde des enfants, le droit de visite et sûrement la dépréciation de l'un et l'autre devant les enfants.



Jacques Parizeau

Tout cela ne peut que mener à un accroissement de haine réciproque.

Alors, où est le partenariat dans cet enjeu ?

Une aventure périlleuse ! Certainement.

Lucien L'HEUREUX
Longueuil

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

OPINIONS

Loi antigang : un dangereux mirage

Notre seule expérience, en octobre 70, d'une justice d'exception conférant des pouvoirs discrétionnaires illimités aux policiers s'est soldée par un gâchis

JEAN-C. HÉBERT

L'auteur est avocat

Tirant avantage sur la tribune populaire de la vague d'émotion provoquée par la reprise brutale de la guerre des motards, des policiers communicateurs tiennent un discours alambiqué et trompeur. Réclamant un remède miracle contre le cancer du crime organisé, ils occultent sciemment la posologie, auquel cas personne ne peut en vérifier les effets secondaires. Bref, le bon peuple doit faire un acte de foi et signer la pétition pour la vertu et contre le vice.

Les chantages policiers prônent une loi anti gang alléguant qu'à défaut d'un régime musclé, la guerre au crime organisé est irrémédiablement perdue. Or, disent-ils, bon nombre de pays démocratiques ont adopté des mesures draconiennes aptes à faire échec aux mafieux. Le délit d'association serait un point d'appui incontournable. Des pouvoirs d'enquête pénétrant la vie privée, dégagés du contrôle tutélaire des juges, deviennent indispensables.

Prenons l'argument à rebours. En pure théorie, dans les pays où la police dispose d'un tel arsenal anti gang, elle devrait pouvoir gagner la guerre contre le crime organisé. Or, selon Gilbert Côté, chef du renseignement à la police de la CUM, « les enquêtes en France et en Italie ont montré qu'on utilise de plus en plus d'argent blanchi à des fins de corruption politique » (*L'Actualité*, 15 mars 95). S'il dit vrai, l'efficacité de la lutte au crime organisé dans ces pays, malgré un arsenal de gros calibre, laisse songeur.

L'exemple américain, maintes fois cité pour la raideur de ses mesures anti gang, contredit la dialectique de nos policiers. En effet, la police américaine dispose, depuis 1970, de la loi RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations). Plusieurs États de la fédération américaine ont adopté des lois similaires. Toute cette panoplie législative n'a, à ce jour, aucunement permis d'éradiquer le crime organisé. On a même l'impression qu'il se porte assez bien chez nos voisins du sud.

Pourquoi a-t-il fallu une flopée d'explosions spectaculaires pour sonner l'éveil de nos troupes et provoquer le regroupement d'effectifs d'élite chargés de la traque aux motards criminalisés ? Il nous faut bien présumer que les services de renseignement avaient, depuis belle lurette, informé la direction policière de l'existence et des activités criminelles de ces groupes. En somme, l'actuel regroupement d'effectifs spécialisés autorise la perplexité. La médiation du geste soutient l'inférence qu'il s'agit davantage d'un exercice de relation publique pour apaiser l'inquiétude des citoyens.



Une bombe sous une Jeep. Il y a quelques semaines, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Cette fois-ci, la guerre des motards aura fait plus que des dommages matériels : deux morts, dont un garçonnet qui passait par là.

La loi actuelle

Tirant profit de l'expérience acquise à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Angleterre et en Australie, le gouvernement canadien fit voter, en 1989, un amendement majeur au Code criminel afin d'y ajouter un chapitre complet sur les produits de la criminalité. Le pivot de ce mini-code destiné à combattre les organisations criminelles structurées est la nouvelle infraction de criminalité organisée. Ses composantes sont si larges qu'elle embrasse une longue liste d'infractions susceptibles de générer des profits illégaux.

À cela s'ajoute également l'infraction de recyclage des produits de la criminalité. Le législateur a conféré aux forces de l'ordre des pouvoirs de perquisition et saisie élargis de même que la possibilité d'obtenir des ordonnances de blocage d'actifs liés à la criminalité. Les policiers peuvent également, par voie d'ordonnance judiciaire, obtenir des renseignements fiscaux dont la confidentialité est habituellement assurée par les lois fiscales.

D'aucuns soutiennent que le laxisme de notre système bancaire favoriserait le blanchiment d'argent par les gens du crime organisé. Cette assertion ne résiste pas à

l'analyse puisqu'en 1991, le gouvernement fédéral fit adopter la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité. Par voie réglementaire, les institutions financières sont tenues, depuis 1993, sous peine de sanctions pénales, de tenir des relevés d'opération pour toute transaction excédant 10 000 \$ en espèces. Quant aux bureaux de change, ils doivent s'assurer de l'identité de quiconque effectue une transaction excédant 1 000 \$.

À cette quincaillerie juridique toute récente, conçue spécifiquement pour lutter contre le crime organisé et les trafiquants de drogue, les policiers peuvent utiliser les télémandats (i.e. l'obtention de mandats de perquisition par téléphone) et, sous réserve d'autorisation judiciaire, faire de la surveillance vidéo quel que soit l'endroit. Ils peuvent également utiliser les gadgets électroniques les plus sophistiqués pour faire de l'écoute clandestine. Assumons que les barons du crime organisé s'abstiennent de conspirer sur des appareils téléphoniques conventionnels; ils utilisent très certainement la téléphonie cellulaire. À preuve, la fin tragique de Pablo Escobar, chef du cartel de Medellín, trahi par l'utilisation de son téléphone cellulaire.

Voilà certes une faille dans l'armure du crime organisé dont la police peut tirer profit. En résumé, là où la première apparence rend le discours policier séduisant, la réalité fait plutôt voir une action incohérente. En effet, seule la GRC utilise les nouveaux moyens d'enquête rendus disponibles à tous les corps de police.

Dans un passé récent, plusieurs membres des groupes de motards criminalisés furent condamnés à de lourdes peines de réclusion. Des délateurs furent utilement mis à contribution pendant l'enquête policière et à l'étape du procès. Il est donc faux d'arguer que la loi du silence régit le crime organisé au point de le rendre impénétrable par les forces de l'ordre. La concurrence déloyale et règlements de compte. Rappelons pour mémoire qu'à la fin des années quatre-vingt, le FBI a décapité (temporairement du moins) les cinq grandes familles newyorkaises de la mafia en ciblant des membres influents des organisations criminelles. Confrontés à la perspective de finir leur carrière en prison, ceux-ci ont choisi de dénoncer le clan et d'incriminer leurs pairs. Chez nous, depuis le rapport Guérin portant sur l'utilisation des délateurs, le recours à ce mécanisme d'enquête et de preuve se trouve institutionnalisés.

Arbitraire d'une loi anti gang

L'esprit de modération doit guider le législateur. Chez nous, la tradition veut que les citoyens ne sont sanctionnés que pour ce qu'ils font d'illégal et non pas pour ce qu'ils sont. Des pays tels la France, l'Italie et la Suisse connaissent le délit d'association. Leur système de justice pénale, de type inquisitoire, permet également la détention préventive ou garde à vue. Notre système de justice, de type accusatoire (toute charte mise à part), ignore ces expédients procéduraux. Notre unique expérience d'une justice d'exception conférant des pouvoirs discrétionnaires illimités aux policiers s'est soldée par un énorme gâchis. L'application, en 1970, par la Loi des mesures de guerre interposée, d'un règlement spécial créant notamment le délit d'appartenance à une association illégale entraîna l'arrestation et la détention arbitraire de plusieurs centaines de citoyens innocents. Cette douloureuse expérience gêne toujours notre mémoire collective.

Une lutte efficace au crime organisé suppose un processus de longue main et, en corollaire, une allocation des ressources financières suffisantes. La décroissance des budgets de la sécurité publique oblige les policiers à faire mieux et plus avec moins. Pour l'heure, le coffre d'outils mis à leur disposition nous semble complet et moderne. Encore faut-il savoir l'ouvrir et apprendre à s'en servir efficacement. Ensuite, on verra.

LYSIANE GAGNON



Réflexions sur la question (2)

Le « virage » imposé au gouvernement Parizeau par l'aile Bouchard-Dumont aura au moins eu ceci de bon qu'il a éliminé un aspect particulièrement antidémocratique de la démarche initiale, soit l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la souveraineté avant le référendum.

Cette démarche était de la même eau que celle qui avait poussé le Parti québécois à prévoir dans son programme officiel la proclamation, par l'Assemblée nationale, d'une déclaration solennelle de souveraineté sitôt après une victoire électorale, des mois avant que la population ne soit spécifiquement consultée sur le projet d'indépendance.

Dieu sait quel vent de folie avait soufflé sur ce parti habituellement féroce de principes démocratiques pour qu'il fasse preuve d'un tel mépris envers l'électorat. Enfin ramené à la raison, le gouvernement attendra donc que les Québécois se soient prononcés en faveur de l'indépendance du Québec pour engager l'Assemblée nationale.

Que penser, par ailleurs, du fait que la question référendaire renvoie à deux documents — le projet de loi sur la souveraineté et l'« entente du 12 juin » signée entre les trois chefs souverainistes ?

Le processus est assez lourd, si l'on présume qu'un indécis ne sachant trop quoi penser de la souveraineté se sentira obligé, en son âme et conscience, de s'atteler à la lecture de ces documents afin de se faire une opinion.

En pratique, c'est autre chose. À ce stade-ci du débat, les électeurs indécis sont soit des gens mal informés, ou fort peu instruits, ou qui ne s'intéressent pas du tout à la politique; soit des nationalistes « mous » qui rêvent toujours d'un Québec souverain à l'intérieur du Canada; soit, enfin, des gens qui ont déjà fait leur choix en leur for intérieur mais ne veulent pas le dire aux autres.

Il y a gros à parier que la majorité, parmi ces électeurs dits « indécis », ne se donnera pas la peine de lire ces textes mot à mot.

Ceux qui s'y astreindront n'auront certainement pas la tâche plus difficile que les électeurs européens qui auraient tenté de décoder par le menu détail le traité de Maastricht sur lequel on les invitait à se prononcer par référendum, ou que ceux qui se sont plongés dans l'indéchiffrable fatras de l'accord de Charlottetown, lequel — comble de confusion ! — comptait encore des articles en suspens au moment où fut déclenché le référendum fédéral de 1992.

Les textes soumis par le gouvernement québécois sont de lecture beaucoup moins aride que les documents issus des accords de Charlottetown, à plus forte raison que la prose hyper-technique, proprement illisible, du traité de Maastricht.

Ils ont en plus le mérite d'avoir été livrés au public en même temps que la question référendaire, contrairement à l'accord de Charlottetown qui n'a été publié in extenso qu'une fois la campagne référendaire engagée.

Mais il y a une autre différence — fondamentale celle-là.

Outre qu'il portait sur des questions relativement secondaires par rapport à l'enjeu capital que constituerait le fractionnement du Canada et l'accession du Québec à l'indépendance, le traité de Maastricht avait été dûment conclu entre les gouvernements des pays membres de l'Union européenne. (On demandait aux populations de l'entériner).

Pareillement, l'Accord de Charlottetown avait fait l'objet d'un accord entre tous les gouvernements du Canada, au moins sur les points majeurs.

Le projet de partenariat du gouvernement Parizeau, au contraire, est, littéralement, un projet en l'air. Un projet unilatéral, qui n'a jamais fait l'objet de la moindre discussion avec les « partenaires » de cet hypothétique « partenariat ».

Idem pour « l'entente du 12 juin », qui n'est qu'une entente en vase clos à l'intérieur du camp souverainiste.

Maastricht existait. Charlottetown existait. Le « nouveau partenariat » de la question référendaire n'a aucune existence réelle, sinon dans l'esprit de ses auteurs. Ce qui veut dire que l'on demande à l'électeur de se prononcer sur un projet qui ne se réalisera jamais tel quel, puisqu'il fera, dans la meilleure des hypothèses, l'objet de longues négociations et de déclinantes concessions. Une liste de demandes syndicales n'est pas la convention collective.

En fait, les raisons pour lesquelles on a annexé ces textes à la question ont plus à voir avec la stratégie qu'avec l'information.

Il s'agit, d'une part, de dresser, autour du concept « risqué » de la souveraineté, un écran de fumée susceptible d'apaiser les craintes de l'électeur qui reste attaché au Canada, en lui faisant miroiter l'image d'un Québec souverain organiquement lié au reste du pays.

Il s'agit, d'autre part, de rassurer les « partenaires » de l'intérieur, ceux de la coalition souverainiste. Mario Dumont et son Action Démocratique ont une peur bleue de M. Parizeau, qu'ils trouvent trop radical, et ils ont exigé, pour l'encadrer au maximum et lier le gouvernement, que le texte qui décrit le joli rêve des allarmistes, de même que le « comité de surveillance des négociations » (sous-entendu : et de Jacques Parizeau) soit annexé à la question référendaire.

La référence à l'entente du 12 juin est donc surtout pour consommation interne, histoire de maintenir au moins jusqu'au 30 octobre une coalition qui est loin d'être coulée dans le béton.

Le projet de loi contient de l'information plus solide, notamment quand il précise les modalités juridiques de la période de transition et les intentions gouvernementales concernant la future constitution québécoise.

Il reprend dans ses grandes lignes le joli rêve du partenariat Québec-Canada, de même que certains points qui faisaient partie du projet initial du PQ — de l'idée rassurante que le Québec garderait la même monnaie à l'idée originale que les habitants de ce Québec séparé pourraient également garder le passeport et la nationalité du pays voisin, en passant par l'intégration des fonctionnaires fédéraux, etc.

Plusieurs, avec raison, ont reproché au gouvernement de ne pas avoir prévu de second référendum pour permettre à la population de se prononcer sur le partenariat qui résulterait des négociations entre le Canada et le Québec indépendant... Mais comme on dit, on construira le pont quand on sera à la rivière.

La lutte pour un pays : et si le Québec était en train de manquer le bateau ?

ANGÉLINE FOURNIER

L'auteure est vice-présidente de l'Institut Gamma.

À début d'une campagne référendaire qui s'annonce tendue, où chacun affûte ses armes et commence à lancer ses flèches, on peut se demander si la bataille pour l'indépendance que le gouvernement québécois mène est la bonne.

Mène-t-on la bataille qu'il faut pour préparer la société québécoise à affronter le plus grand défi du siècle prochain : celui de redéfinir le rôle de l'État dans un monde en mutation, où le fossé entre les « inclus » (ceux qui peuvent se débrouiller) et les « exclus » (les plus défavorisés de la société) ne cesse de s'agrandir.

Le Québec ne peut en aucun cas échapper à cet exercice vital pour une transition réussie, qui doit mobiliser toutes les énergies de la société. Toute société a une capacité de mobilisation et d'ingéniosité limitée.

L'inimaginable énergie que demanderait la création d'un nouveau pays ne nous empêcherait-elle pas de nous concentrer sur ces défis de l'heure ? Alors qu'on nous propose de bâtir une maison, nous devons, avant même de creuser les fondations, détourner des rivières, remplir des crevasses, aplanir les montagnes, lutter contre les orages et garder le moral des bâtisseurs.

Imaginons un instant le nombre de commission canado-québécois

prêts à partir à l'étranger (le Canada) si on en croit les sondages (entre 1 à 2 millions). Cette liste non exhaustive ne tient même pas compte des effets en cascade d'une indépendance que l'on ne peut pas encore mesurer pleinement.

Les partisans les plus fervents de l'indépendance du Québec devraient se demander qui, dans cette tornade, relèvera les défis de l'heure ? Le monde n'attend pas. Il est devenu un village global où la révolution technologique et des communications révolutionne les paramètres de référence : nos États sont à la merci des mille milliards de dollars qui transitent

L'inimaginable énergie que demanderait la création d'un nouveau pays ne nous empêcherait-elle pas de nous concentrer sur les défis de l'heure ?

quotidiennement sur l'autoroute électronique, des multinationales « apatrides » qui, recherchant le profit, peuvent démenager sans préavis leurs activités vers des lieux plus cléments, du développement de nouvelles technologies qui détruisent les emplois. Les États sont en outre confrontés à une crise financière (dette et déficit) et à la réalité de l'appauvrissement croissant de la population. Ils doivent faire face aux pressions migratoires dues à l'explosion démographique dans le monde où les 5/6 du monde jouissent de 1/5 des richesses mondiales. Le Québec ne peut échapper à ces courants.

L'enjeu, donc, de cette fin de siècle n'est donc plus : comment se séparer, mais plutôt comment s'unir pour faire face à des défis communs. Ainsi, la plupart des pays industrialisés repensent le rôle de l'État pour assurer la transition d'un État providence (à la mode dans l'après-guerre) à un État fort mais plus « maigre » et ingénieux, qui doit avoir pour mot d'ordre « faire plus avec moins ».

Et beaucoup se sont déjà mis au travail. On dit que les pays les mieux préparés à affronter le XXIe siècle seront ceux qui ont un taux d'épargne élevé, une dette et un déficit réduits, une industrie bien ciblée, un niveau de qualification et de formation élevé, un

système de recyclage professionnel adéquat, ainsi qu'une place de choix accordée à l'éducation. Et, pour trouver la direction à prendre, il faut avoir une vision à long terme afin de « guider plutôt que de ramer ».

Oui, il faut du changement, revoir les modes d'administration des gouvernements, travailler à responsabiliser les partenaires sociaux, travailler à une meilleure prévention, améliorer de toute urgence le système d'éducation, rationaliser les soins de santé... et ce changement est à portée de notre main.

Mais, dans le contexte économique et social actuel, les options sont limitées, pour une société qui recherche avant tout le bien-être de sa population. Ceci demande donc de la part des gouvernements une réflexion rigoureuse, menant à des choix et des actions fermes, mesurés et ciblés, ainsi que la capacité de jouer un rôle de catalyseur des énergies.

C'est pourquoi, dans une société aussi développée que le Québec, le changement ne peut passer par l'indépendance qui, loin de créer le consensus nécessaire, est porteuse du germe mortel de la division et de la confusion.

Alors, puisque comme le résume si bien l'avocat Guy Bertrand : « nous n'allons pas passer notre vie à vouloir nous séparer », le moment est peut-être venu de développer une vision de société réalisable qui permettra au Québécois d'affronter de nouveaux défis.

Céline Dion fait la vaisselle à cha ba da



Pour la première
fois hier,
vous avez vu
la mégastar
Céline Dion
faire la vaisselle
en compagnie de
Gregory Charles !

À la demande générale, ils sont de retour !

CE SOIR

22^h

cha ba da

TVA VIT AVEC VOUS

 TVA

POLITIQUE

Les évêques solidaires de la réflexion référendaire

Presse Canadienne
BAIE-COMEAU

■ Même si les évêques du Québec n'entendent pas prendre position pour l'une ou l'autre des options dans le présent débat référendaire, ils se disent profondément solidaires de cette réflexion collective. Selon eux, le peuple du Québec a effectivement la responsabilité de décider de son avenir, bien que le choix soit majeur et difficile.

« Sans dire s'il faudrait voter OUI ou NON, je trouve que le processus est légitime et que la population est capable d'orienter son avenir », a confié l'évêque auxiliaire du diocèse de Trois-Rivières, Mgr Martin Veillette, qui participe actuellement à la réunion plénière de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) tenue à Baie-Comeau.

Dans leur prise de parole sur la question nationale, les membres de l'épiscopat québécois invitent tous les citoyens à s'exprimer massivement en ayant à l'esprit que pour avoir un sens, tout exercice démocratique doit être porté par des valeurs humaines et spirituelles.

Un OUI fermerait l'Asie au Québec, dit Chrétien

Un Québec séparé ne serait plus membre de l'Association Asie-Pacifique, dit le premier ministre

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les Québécois ont intérêt à demeurer au sein du Canada s'ils veulent continuer à retirer les avantages de l'Association de coopération économique de l'Asie-Pacifique, a souligné hier le premier ministre Jean Chrétien.

« Je suis un Québécois et je veux demeurer une nation qui donne sur le Pacifique, a-t-il expliqué aux journalistes hier à l'issue d'un entretien avec le premier ministre Goh Chok Tong de la république de Singapour. S'ils (les Québécois) devaient se séparer, le Québec ne serait plus une nation qui donne sur le Pacifique. »

M. Chrétien a profité de sa rencontre avec son homologue pour rappeler aux Québécois qu'ils perdront des débouchés considérables pour leurs produits s'ils quittent la fédération canadienne.

Si le OUI triomphe au référendum, la société Bombardier de Montréal qui prépare une proposition pour construire le système de métro de Singapour et d'autres « perdront la possibilité » de commercer avec les nations de l'Asie-Pacifique, a-t-il enchaîné.

« C'est la troisième fois que je rencontre le premier ministre de Singapour. Je rencontre le premier ministre de Singapour plus souvent que je rencontre le pre-



Le premier ministre Jean Chrétien recevait hier, à Ottawa, son homologue Goh Chok Tong, de la république de Singapour.

mier ministre du Québec, a-t-il ironisé. Nous parlons d'affaires et d'emplois et c'est pourquoi il est très important que les Québécois restent au sein du Canada pour qu'ils demeurent membres de l'Association de coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC). »

En novembre dernier, dans le cadre d'une imposante mission commerciale en Chine et en Asie du Sud-est composée de neuf premiers ministres et de 400 gens d'affaires, le premier ministre Chrétien avait arraché d'importants contrats.

Pour sa part, le premier ministre Jacques Parizeau avait préféré s'abstenir de « l'Equipe Canada » et avait proposé que le ministre aux Affaires internationales Bernard Landry soit du groupe mais M. Chrétien avait refusé.

Les 18 pays membres de cette association ont décidé en novembre 1994 de créer une zone de libre-échange au plus tard en l'an 2020. On fera un suivi au cours de la prochaine rencontre de cet organisme à Osaka, au Japon. Le Canada y sera, a rappelé hier le premier ministre Chrétien.

M. Chrétien a déjà indiqué également qu'un Québec indépendant serait obligé de faire la queue pour adhérer à l'ALENA, l'entente de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Pour sa part, le premier ministre Goh a encouragé le Canada à

commercer davantage avec l'Asie-Pacifique et à promouvoir le tourisme au Canada.

« Par exemple, les citoyens de Singapour pourraient voler jusqu'à Vancouver, puis visiter les Rocheuses, faire prendre leur photo avec des agents de la GRC ou aller voir les Esquimaux... »

Par ailleurs, M. Chrétien a refusé encore une fois de s'engager à des réformes constitutionnelles advenant une victoire du Non au référendum mais il n'a pas fermé la porte définitivement.

« Le Canada est flexible, a-t-il réitéré hier mais la meilleure façon d'effectuer des changements, c'est de les faire petit à petit. Lorsqu'on essaye de le faire d'un seul coup comme ce fut le cas deux fois (Meech et Charlottetown), la pilule est trop difficile à avaler. Donc, mieux vaut faire des changements administratifs qui pourraient éventuellement être reflétés dans la constitution. »

Quant à savoir s'il était disposé à accepter la société distincte et le droit de veto du Québec (deux propositions du chef libéral du Québec Daniel Johnson), lorsqu'il convoquera une conférence constitutionnelle en 1997, il a répondu qu'on verra ça en temps et lieu.

« On parlera de ça en 1997. En 1995, c'est la séparation du Québec qui est sur la table et c'est de ça qu'on doit parler et pas de d'autre chose », a-t-il rappelé en ajoutant que la conférence portera sur la formule de modification de la constitution.

« Le meilleur vêtement d'aventure au monde »



La chemise de brousse à manches longues

- deux plis d'expansion au dos
- les poches soufflet pratiques sont munies d'une fente pour le stylo ou les lunettes fumées
- deux boutons au poignet, pour bien les serrer au besoin, pour un effet bouffant si désiré, et deux boutons de rechange, au cas où
- les voyageurs accomplis apprécient particulièrement cette chemise — ils portent leurs manches à pleine longueur dans la fraîcheur du matin, et les roulent lorsque le soleil se fait plus ardent

Disponible en kaki, marine, blanc, rouge,ivoire, bleu pâle, de 115 \$

Tilley Endurables
158, ave. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

Une saine différence!



PARTICIPATION
Le mouvement pour la santé active



0¢

PAS UN SOU À PAYER AVANT JANVIER 96*

Prenez le volant d'une BMW 318ti maintenant et ne payez rien avant janvier 96. Vous avez bien lu: vous pouvez rouler en 318ti jusqu'en janvier 96 sans avoir à déboursier un sou. Voilà une offre qui ne s'est jamais vue dans l'industrie automobile et que vous n'êtes pas prêt de revoir. Seuls vos concessionnaires BMW du Grand Montréal peuvent vous faire une telle offre.

La BMW 318ti, à partir de **24 900\$**.

Montréal
Canbec Automobiles inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

*Cette offre s'applique au modèle 318i 1995 et inclut l'air climatisé. Aucun acompte. Premier versement en janvier 1996. Taux de location de 9.05% pour 60 mois. Ce taux est offert par l'entremise des services financiers de la Banque Royale seulement et chez les concessionnaires participants. Le x de location de 542 695 par mois, taxes incluses. Valeur résiduelle de 9 300\$. Des frais de 7¢ le km seront exigés après 2 000 km par mois. Transport et préparation en sus. Sujet à l'approbation du crédit. Passez chez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour tous les détails.

MINOLTA **Kodak**
ROYAL PHOTO

MINOLTA AUTOMÈTRE IVF
• Tête réceptrice (pivote sur 270°)
• prise de synchro
• 3 modes de mesure
• mémoire de mesures
• sélecteur de paramètres
SPÉCIAL 339⁹⁹\$

MINOLTA X-9
• Reflex à mise au point automatique
• avec objectif 50 mm 1.7 md
SPÉCIAL 369⁹⁹\$

PAPIER **Kodak** PRODUIT PROFESSIONNELS
• Polycontrast III ou Polymax
• 100 feuilles de Polycontrast/Polymax 8 x 10
SPÉCIAL 32⁹⁹\$

Le plus grand choix à Montréal aux meilleurs prix

Rosemont 2106, boul. Rosemont, Montréal (angle de Lorimier) **273-1723**

Centre-ville 1108, de Maisonneuve O., Montréal (entre Peel et Stanley) **844-1766**

POLITIQUE

Le gouvernement achète le vote des fonctionnaires, soutient Bourbeau

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le gouvernement Parizeau tente « d'acheter à crédit le vote référendaire des fonctionnaires », a soutenu hier le député libéral de La-Porte, André Bourbeau.

À l'Assemblée nationale, l'ancien ministre des Finances sous Daniel Johnson a soutenu qu'avec l'effet décurant c'est 1,5 milliard de dépenses supplémentaires et non 900 millions auxquelles Québec aurait à faire face à la suite de l'entente conclue avec les centrales du secteur public, il y a quelques jours.

Pour la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, le règlement offert « n'a rien d'un cadeau » aux 350 000 salariés de l'État. La proposition, qui prévoit un montant forfaitaire de 0,5 p. cent suivi de deux augmentations annuelles de 1 p. cent est « raisonnable et est en-dessous de l'inflation » a-t-elle fait valoir.

Pour André Bourbeau, en revanche, les fonctionnaires devraient se méfier du gouvernement. Ces offres, selon lui, fort généreuses si on tient compte du contexte économique actuel, rappellent les augmentations importantes ac-

cordées par le gouvernement Lévesque avant le référendum de 1980.

Québec, coincé par la récession, avait ensuite imposé de douloureuses réductions de salaires — atteignant jusqu'à 20 p. cent — aux employés du secteur public.

Avec la stagnation des exportations, l'augmentation des faillites et la baisse des ventes au détail, « comment le gouvernement peut-il ouvrir les vannes et promettre de généreuses augmentations de salaires si ce n'est pour acheter à crédit leurs votes à la veille du référendum » de lancer M. Bourbeau.

Le président de la CSN, Gérald Larose, répliquait hier vertement aux propos de l'ancien ministre Bourbeau. « Le règlement obtenu est modeste, on n'a pu maintenir le pouvoir d'achat de nos membres, personne ne pourra dire que les syndicats sont partis avec la caisse », a-t-il dit.

« Mais ce que voulaient surtout nos membres c'est qu'on les libère de l'héritage des André Bourbeau et des Daniel Johnson, du vol qualifié de la loi 102 — une compression annuelle de 1 p. cent des salaires », de lancer le syndicaliste.

Michel Carpentier devient le nouveau Secrétaire général du Conseil exécutif

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

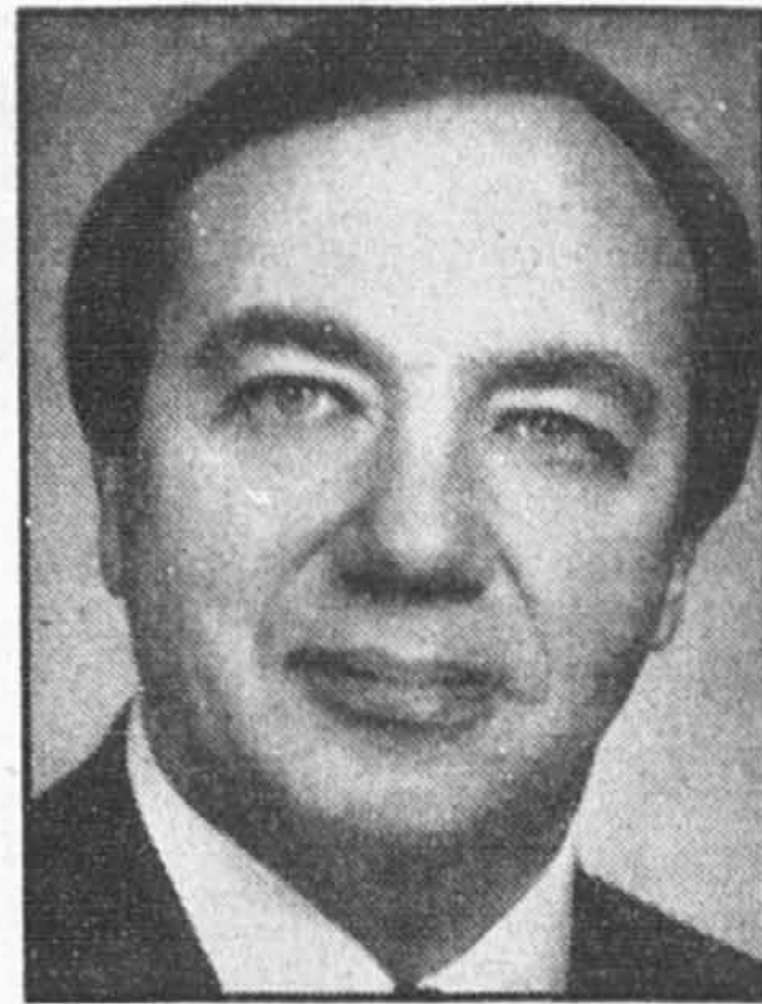
■ Un des hommes de confiance de René Lévesque, Michel Carpentier, deviendra le nouveau Secrétaire général du Conseil exécutif, le numéro un des fonctionnaires du gouvernement Parizeau.

Louis Bernard, qui occupait ce poste depuis l'élection du Parti québécois, l'an dernier, quitte ses fonctions avant le référendum, fidèle à l'engagement pris auprès de son précédent employeur, la Banque Laurentienne.

M. Bernard — une institution dans la haute fonction publique — était en congé sans solde de son poste de vice-président et avait prévu dès septembre 1994 que son retour aux affaires publiques ne serait que d'un an.

Sans réclamer d'honoraires, M. Bernard demeurera disponible pour le dossier des négociations avec le Canada anglais — il est l'un des principaux responsables de la rédaction du projet de loi sur la souveraineté et de la préparation de la proposition du Québec au Canada anglais dans l'éventualité d'un OUI au référendum.

Dans une brève entrevue, hier, M. Bernard soulignait qu'il avait trouvé un contexte très différent en revenant au gouvernement, l'an dernier. Les années 1970 furent une période d'intense développement, qui



Louis Bernard

s'est poursuivi plus lentement jusque dans les années 1980.

« On s'aperçoit maintenant qu'on était allé trop loin et qu'une rationalisation s'impose. On a dépensé plus (à l'époque) qu'on était capable de financer », observe-t-il.

Bien que les changements nombreux dans la haute fonction publique aient fréquemment défrayé la manchette, il se défend d'avoir permis une vendetta politique chez les mandarins. « La fonction publique doit être une carrière, les gens doivent avoir l'espoir de finir dans les échelons élevés. Ces postes ne peuvent être comblés de l'extérieur. De façon générale, les sous-ministres et sous-ministres adjoints doivent venir de l'intérieur ».

Toutefois, « il y a de la place pour un certain nombre de gens de la filière politique, et d'autres venus de l'extérieur, mais ce doit être l'exception. Si vous regardez les chiffres — et je l'ai fait — vous verrez que la grande majorité des nominations sont allées à des fonctionnaires de carrière », dira M. Bernard.

À l'étranger, en revanche, la tradition veut que les principaux postes aillent à des nominations politiques. La diplomatie américaine ne fonctionne pas autrement, soutient-il.

Michel Carpentier, son successeur, est associé au Parti québécois depuis 1971, il fut directeur de l'organisation jusqu'en 1973, puis directeur du cabinet de René Lévesque — président du PQ — jusqu'à 1976.

Il avait été directeur de la campagne électorale du PQ en 1976, directeur de la campagne référendaire du OUI en 1980, et directeur de la campagne du PQ aux élections de 1981.

Durant le premier mandat péquiste, M. Carpentier était l'adjoint du chef de cabinet, Jean Roch Boivin. Lors du retour au pouvoir des libéraux, en 1985, il fut déplacé comme sous-ministre adjoint au Tourisme, puis devint directeur du marketing du même ministère.

Dès l'élection du PQ, en septembre 1994, il revint au cœur des prises de décision — il fut nommé sous ministre adjoint au Conseil exécutif, responsable du dossier névralgique du développement régional.

L'INRS refuse de livrer une étude commandée par Le Hir

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'Institut national de recherche scientifique a refusé de livrer au ministre Richard Le Hir une étude qu'il lui avait commandée et qui porte sur les engagements financiers d'un Québec souverain, par exemple le paiement de la dette.

C'est ce qu'a fait savoir le cabinet du ministre à la suite d'une question posée en chambre par le chef de l'opposition, Daniel Johnson, qui voulait des explications.

« La version finale du document auquel fait allusion le chef de l'opposition n'a pas été transmise au Secrétaire à la restructuration », a fait savoir M. Le Hir dans un communiqué expliquant le sort réservé à une étude du chercheur Georges Mathews, un économiste attaché au secteur urbanistique.

« Ce communiqué précise qu'il s'agit d'une décision de l'INRS, « qui considère que le document soulève des interrogations importantes au plan méthodologique ». On ajoute même que ces interrogations « demeurent sans réponse ».

On précise que l'INRS a demandé l'avis d'autres experts qui, assure-t-on, « ont exprimé leur désaccord avec la méthodologie utilisée ».

« Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'économiste Mathews est en total désaccord avec cette version des faits, et, jouant du communiqué à son tour, il accuse le ministre Le Hir de prendre « quelques libertés avec la vérité ». Mais il reconnaît, dans la même phrase, qu'il est vrai que la version finale du document n'a pas été transmise au Secrétaire à la restructuration ».

« Ce ministre se permet un jugement très sévère sur un document auquel l'opinion publique et plus particulièrement la communauté des chercheurs n'a pas accès. Cela est profondément choquant », écrit M. Mathews.

« Je m'intéresse depuis plusieurs années à la question des finances publiques. J'ai continué à y travailler, et je m'apprete à faire une intervention publique sur ce sujet dans les jours qui viennent », ajoute-t-il.

Une entente pourrait mettre fin à la crise autochtone ontarienne

Presse Canadienne
STONY POINT, Ontario

■ Les chefs autochtones en sont arrivés à une entente, hier, avec le gouvernement fédéral qui, selon le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin, pourrait mettre fin au face-à-face avec les policiers dans le parc provincial ontarien d'Ipperwash.

Le ministre Irwin a de plus demandé au gouvernement ontarien d'étudier certains documents retrouvés cette semaine, remontant à 1937, et qui appuieraient les revendications des autochtones qui prétendent que cette terre était un ancien cimetière.

L'entente intervenue hier soir permet également au gouvernement fédéral de remplir la promesse qu'il avait faite de céder aux autochtones une base militaire désaffectée, voisine du parc provincial. Le gouvernement en avait exproprié les occupants en 1942 pour construire un centre d'entraînement militaire.

Le ministre Irwin a ajouté qu'il désignerait un négociateur pour régler les derniers détails. Une étude des lieux devra être menée, puisqu'il resterait des munitions sur le site, que les militaires ont abandonné en juillet.

Aucun membre du groupe rebelle n'a participé à la rencontre d'hier, ce qui n'a pas empêché le ministre de se dire confiant que l'occupation dure finira bientôt.

Le groupe de dissidents de la bande de Kettle et Stony Point occupe le parc provincial depuis le jour de la Fête du travail. La crise a entraîné la mort d'un protestataire autochtone la semaine dernière, lors d'un affrontement avec les policiers provinciaux.

Dès hier après-midi, la tension avait baissé d'un cran, alors que les autochtones démantelaient leur barricade.

Le chef de l'Assemblée des premières nations de l'Ontario, Gord Peters, avait déclaré que les rebelles autochtones s'étaient également entendus, pour la première fois, pour coopérer avec les policiers enquêtant sur les circonstances de la mort du protestataire.

CETTE PHOTOGRAPHIE NE DONNE AUCUN INDICE
DU GENRE DE COURBE QUE NÉGOCIE LA MERCEDES.

PAS PLUS QUE LA MERCEDES, D'AILLEURS.



Vous voyez là une Mercedes de Classe C prenant une courbe à pleine vitesse. Sa suspension brevetée lui permet d'adhérer à la route en douceur, et de résister à la force centrifuge qui fait tanguer et rouler d'autres voitures. Construire une automobile de luxe au comportement aussi fiable n'est pas facile. Cela peut simplement le paraître. Pour en savoir plus, voyez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé.

Pour un essai routier, composez : 1 800 387-0100.



La Classe C
À partir de 35 295 \$*

POLITIQUE

Sondage Gallup

L'appui aux partis politiques fédéraux demeure stable

■ Au moment où le débat sur la séparation du Québec recommence de plus belle, le référendum ayant été fixé officiellement au 30 octobre, l'appui que reçoivent les partis politiques fédéraux demeure relativement stable. Les libéraux continuent de dominer la scène politique fédérale, recueillant 54 p. cent des intentions de vote des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage effectué par l'Institut Gallup en septembre. L'appui donné aux libéraux oscille entre 53 p. cent et 56 p. cent depuis les cinq derniers mois.

Seize p. cent des Canadiens apporteraient leur appui aux conservateurs dirigés par Jean Charest si des élections avaient lieu aujourd'hui, alors qu'ils obtenaient 15 p. cent d'appuis le mois dernier et 17 p. cent en juillet. Les conservateurs semblent être revenus au niveau d'appui qu'ils recevaient aux dernières élections. L'appui aux conservateurs était tombé sous les dix p. cent pendant plusieurs mois suivant les dernières élections fédérales.

Les réformistes de Preston Manning bénéficient de 13 p. cent des intentions de vote des Canadiens en septembre, au lieu de 12 p. cent le mois dernier. Neuf p. cent des Canadiens ayant arrêté leur choix (37% des Québécois) voteraient pour le Bloc québécois advenant des élections fédérales, au lieu de 8 p. cent en août. L'appui au Nouveau

Parti démocratique est également demeuré pratiquement inchangé depuis août, passant de 8 p. cent à 7 p. cent.

Un p. cent des personnes interrogées voteraient pour les autres partis en lice. Enfin, 32 p. cent des Canadiens sont indécis quant au parti fédéral qu'ils appuieraient advenant des élections.

Les libéraux de Jean Chrétien sont appuyés par plus de six électeurs ayant fait un choix sur dix. Dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario. La répartition des appuis aux libéraux est demeurée constante. Dans les provinces de l'Atlantique, les conservateurs sont le seul autre parti à recueillir un appui important derrière les libéraux qui sont en tête. Les conservateurs viennent aussi en deuxième place en Ontario.

Au Québec, où les libéraux et le Bloc québécois se partagent la faveur des électeurs, les libéraux gardent leur avance sur les bloquistes. Les libéraux obtiennent 54 p. cent des intentions de vote ce mois-ci, tandis que les bloquistes recueillent 37 p. cent des intentions de vote.

Dans les Prairies, quarante p. cent des répondants appuient les libéraux fédéraux par rapport à 31 p. cent qui soutiennent le parti réformiste. Les conservateurs viennent ensuite avec 19 p. cent des intentions de vote, puis les néo-démocrates avec 10 p. cent.

Du 12 septembre au 2 octobre, ça n'a jamais été aussi facile de se débrouiller.



MAXI-CHOIX 1

FOX (câble 34)
La NFL et le Superbowl avec les stars du micro sportif. Des émissions fantastiques, les meilleures séries au monde et des émissions inédites.

CNN (câble 35)
La plus grande chaîne d'information en continu au monde.

LIFE NETWORK (câble 36)
Tous les trucs pour profiter de la vie. Santé, alimentation, bricolage, maison, amour et amitié, etc.

DISCOVERY CHANNEL (câble 37)
Des reportages inédits. Les sciences, la technologie, la nature et l'environnement, 24 heures sur 24.

MAXI-CHOIX 2

SHOWCASE (câble 38)
Grands films en versions originales et séries télévisées de qualité provenant du monde entier. Chaque semaine une dizaine d'heures sont consacrées aux productions québécoises.

A&E (câble 39)
A&E est de retour! Des films, concerts, biographies et documentaires sur les arts et les grands artistes du monde entier.

BRAVO! (câble 40)
La chaîne culturelle qui met en vedette les arts de la scène: opéra, ballet, théâtre, concerts et encore plus.

TV ONTARIO (câble 56)
La télévision éducative de l'Ontario, qui diffuse un contenu à vocation éducative et culturelle que vous serez heureux de retrouver.

Du 12 septembre au 2 octobre, tous les abonnés Vidéotron pourront visionner les 8 canaux de langue anglaise de **MAXI-CHOIX 1** et du nouveau **MAXI-CHOIX 2**. Et si vous n'êtes pas encore branché à Vidéotron, débrouillez-vous pour vous abonner au plus vite en appelant dès aujourd'hui!

Montréal : 281-1711 et 1 800 361-2823
Rive-Sud, Rive-Nord et ses environs :
288-2828 et 1 800 361-9350



POUR passionnés SEULEMENT

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Table, jusqu'à 16 pi de long

Mobilart & R inc.
L'une des plus importantes salles d'exposition de designers au Canada
Vente au prix de gros

6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) (514) 344-1400
Montréal

PROMOTION GOLF 1995

AUCUN COMPTANT

249\$* / mois
48 mois

500\$ de + POUR VOTRE ÉCHANGE
* PAIEMENT AVEC PRÊT-ACHAT, BANQUE ROYALE, T.T.P. EN SUS.

AUTO STOLZ 13 255, Sherbrooke E. **642-6242**

Le service **InfoBref Bell**

Primeurs

Les fameux «scoops» qui font jaser...
InfoBref Bell vous informe tous les jours, dès minuit!
Composez le 875-2355. Au son de la voix, faites le 170.

UN FILM À NE PAS MANQUER
Jeudi 14 septembre 20 h

«Déchaînée»
Mettant en vedette **Diana Ross** dans le rôle d'une personne atteinte de **schizophrénie** sur les ondes de **Télévision Quatre-Saisons**



Merci à nos commanditaires:

FONDATION QUÉBÉCOISE DES MALADIES MENTALES
Téléphone: (514) 529-5354

ACTUALITÉS

Grâce à saint Janvier, la mafia multiplierait les dollars

Agence France Presse
NEW YORK

Les italo-américains préparent fébrilement le 69^e festival de saint Janvier, la plus importante fête de rue new-yorkaise, qui a échappé de peu à l'interdiction après des accusations sur l'implication de la mafia.

Dans « Little Italy (La petite Italie) » grignotée par l'expansion du quartier asiatique, les barbecues et les guirlandes aux couleurs de l'Italie — rouge, vert et blanc — sont déjà en place sur Mulberry Street, dernière rue de l'ancien quartier des immigrants italiens à Manhattan.

Au-delà des flonflons, les habitants du quartier qui se préparent à 11 jours de fête à partir de jeudi soir, paraissent amers et blessés.

« En affirmant que la mafia contrôlait le festival, le maire (Rudolf Giuliani) a insulté tous les Italiens », s'exclame Josephine Sferaza, plantée derrière le comptoir de sa pâtisserie « La Bella Ferrara ».

« En tant qu'Italien et catholique, le maire aurait dû faire preuve de plus de circonspection », commente le père Fa-

bian Grifone, de l'église du Très Précieux Sang. « Il y a 25 ans, le festival était peut-être contrôlé par les familles mafieuses, ce n'est pas le cas aujourd'hui », a-t-il ajouté.

Pour John Fratta, un responsable local du parti Démocrate qui participe cette année à l'organisation du festival, ces accusations montrent que les Italo-américains continuent d'être dépeints comme « des personnages tout droit sortis du roman *Le Parrain* ».

Leur indignation n'a pas l'air feinte. Pourtant lorsque M. Giuliani a tapé du poing sur la table en menaçant la semaine dernière de refuser d'autoriser le festival si les organisateurs n'acceptaient pas un contrôleur financier désigné par la mairie, il s'appuyait sur un dossier solide.

Ancien procureur fédéral spécial à New York chargé de la lutte contre la mafia, il se refuse depuis 20 ans à participer au festival en raison de la manière dont il est organisé, a souligné sa porte-parole, Cristyne Lategano.

Ses menaces sont intervenues après qu'un « Federal grand jury » (chambre de mise en accusation) eût accusé la

San Gennaro Festival Society, organisation « à but non lucratif » — donc non imposable —, d'être contrôlée par la mafia qui en tirerait de substantiels rapports.

Des dizaines de milliers de personnes arpentent Little Italy durant les onze jours de fête, dont le point d'orgue est la procession en l'honneur du saint patron de Naples, mort en 305 de notre ère. Pour preuve de leur bonne foi, les patrons des restaurants et des diverses boutiques de souvenirs assurent n'avoir gagné que 285 000 dollars l'an dernier, sur lesquels la ville a prélevé sa taxe de 20 p. cent.

Selon le « grand jury », un chef de la famille Genovese, Thomas Cestaro, 74 ans, dirigerait les opérations depuis un club, au 171 Mulberry Street. La presse en est poliment mais fermement éconduite.

M. Cestaro n'a pas été inculpé mais l'enquête continue. En revanche, deux vendeurs ont été inculpés de parjure, pour avoir déclaré aux enquêteurs que leurs bénéfices étaient versés à « l'église de saint Janvier, Mulberry Street », une paroisse imaginaire.

Témoignage coloré à Rome du super-repenté Buscetta

Agence France Presse
ROME

Tommaso Buscetta, le super-repenté de la mafia sicilienne, qui avait défrayé la chronique avec une croisière au large de la Sicile fin août, a comparé hier l'organe de direction de la mafia, « la Coupole », à l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Appelé à témoigner dans un procès en cours de membres de la mafia d'Agrigente (Sicile), Buscetta a rappelé son ancienne appartenance à la famille de Porta Nuova de Palerme, il y a trente ans : « En ville, il y avait alors une trentaine de familles liées entre elles par la Commission ou, pour dire vulgairement, par la Coupole. Ensuite, j'ai habité en Amérique du nord et j'ai visité de nombreux pays : le Canada, le Venezuela, l'Argentine, le Brésil ».

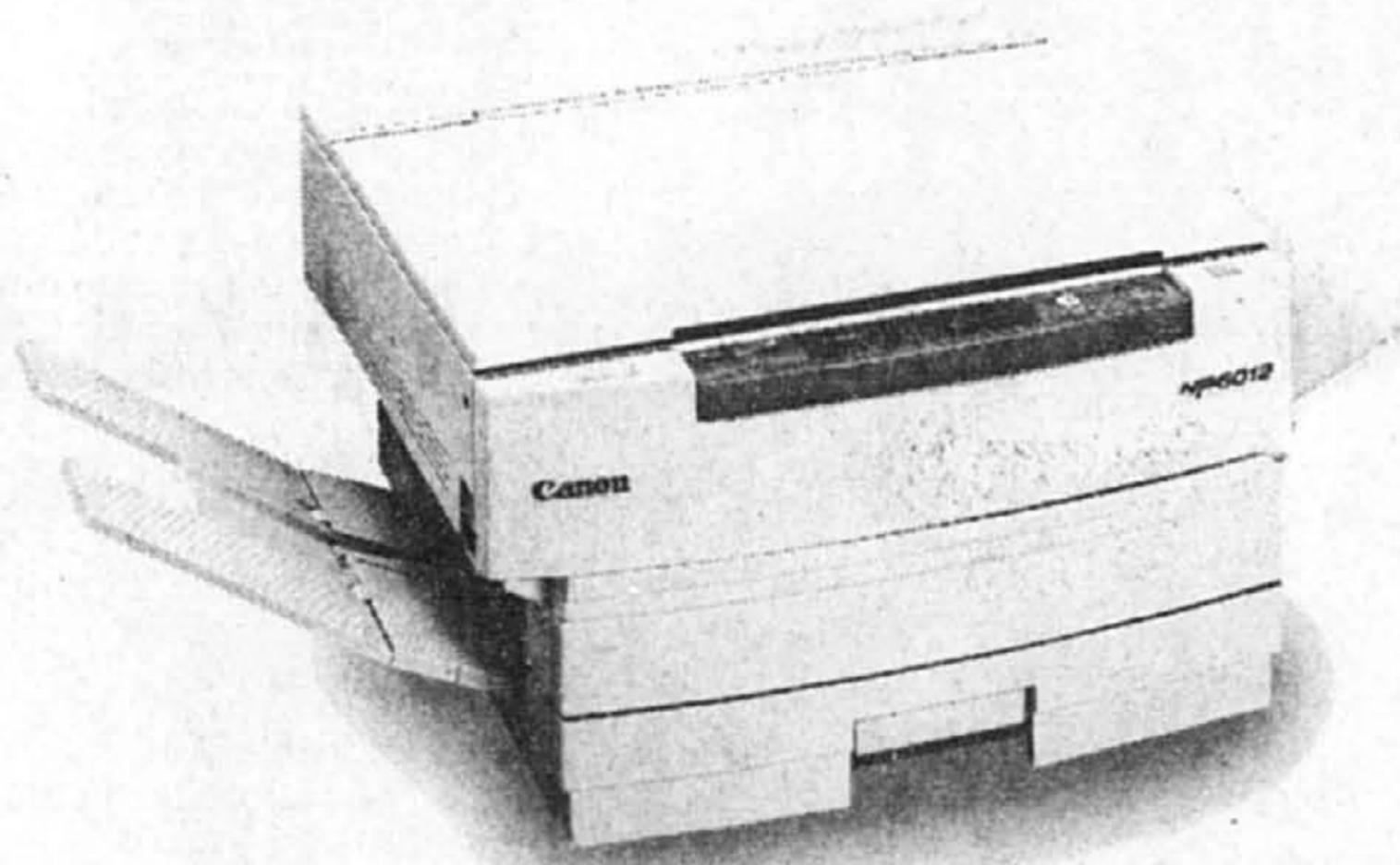
Don Tommaso a alors comparé la « coupole » à l'ONU à cause de ses fonctions identiques de liaison et de coordination entre les familles mafieuses représentant les différents territoires de la mafia sicilienne.

Le plus célèbre repenté de la mafia, qui a permis au juge anti-mafia Giovanni Falcone de percer les secrets jusque-là bien gardés de l'organisation criminelle, s'est présenté devant le tribunal de Rome le visage caché par des journaux et entouré de plusieurs gardes du corps.

Pour des raisons de sécurité, il avait fait modifier ses traits par la chirurgie esthétique. En août, il s'était fait piéger par un journaliste alors qu'il effectuait une croisière en Sicile. Des photos du nouveau visage de Don Tommaso avaient été publiées dans toute la presse alors que la mafia a éliminé une vingtaine de membres de sa famille.

À la fin de sa déclaration, les accusés de la mafia d'Agrigente qui se trouvaient dans les cages spécialement installées dans la salle-bunker du tribunal pour ce type de procès, ont demandé en sicilien à Buscetta de leur chanter une chanson, faisant clairement allusion à la croisière de Buscetta. Ce dernier s'est retiré sans répondre.

Toujours disponible,
il travaille
sans relâche
pour quelques sous
de l'heure.



NP 6012

Voici le tout nouveau NP6012 de Canon,
le copieur à la portée des PME.

Si tous vos employés présentaient un rapport coût-efficacité aussi avantageux que celui du nouveau NP6012 de Canon, votre petite entreprise connaîtrait sûrement une expansion sans pareil. C'est en pensant aux PME comme la vôtre que Canon a conçu son copieur NP6012, un précieux assistant aussi productif qu'abordable! Pour 10 c de l'heure* environ, ce copieur vous offre tout ce dont vous avez besoin : 12 copies-minute, aucun délai de réchauffement, convivialité du panneau de commande, système à deux modes d'alimentation d'une capacité de 250 feuilles et passe-document de 50 feuilles... un de vos meilleurs investissements, quoi!

Pour mieux connaître votre futur assistant, veuillez communiquer avec :

GE Une division de Canon Canada Inc. 514 342-5151

Canon

* (Approbation du crédit requise) Tarif de 10 c de l'heure correspondant à une utilisation quotidienne de 24 heures, durant 1 095 jours, dans le cadre d'une location-vente de 36 mois en vertu de laquelle les mensualités, facturables à l'avance, s'élèvent à 72 \$ et la valeur résiduelle est fixée à 15 %. Frais d'entretien et fournitures en sus.

Dix jours seulement!

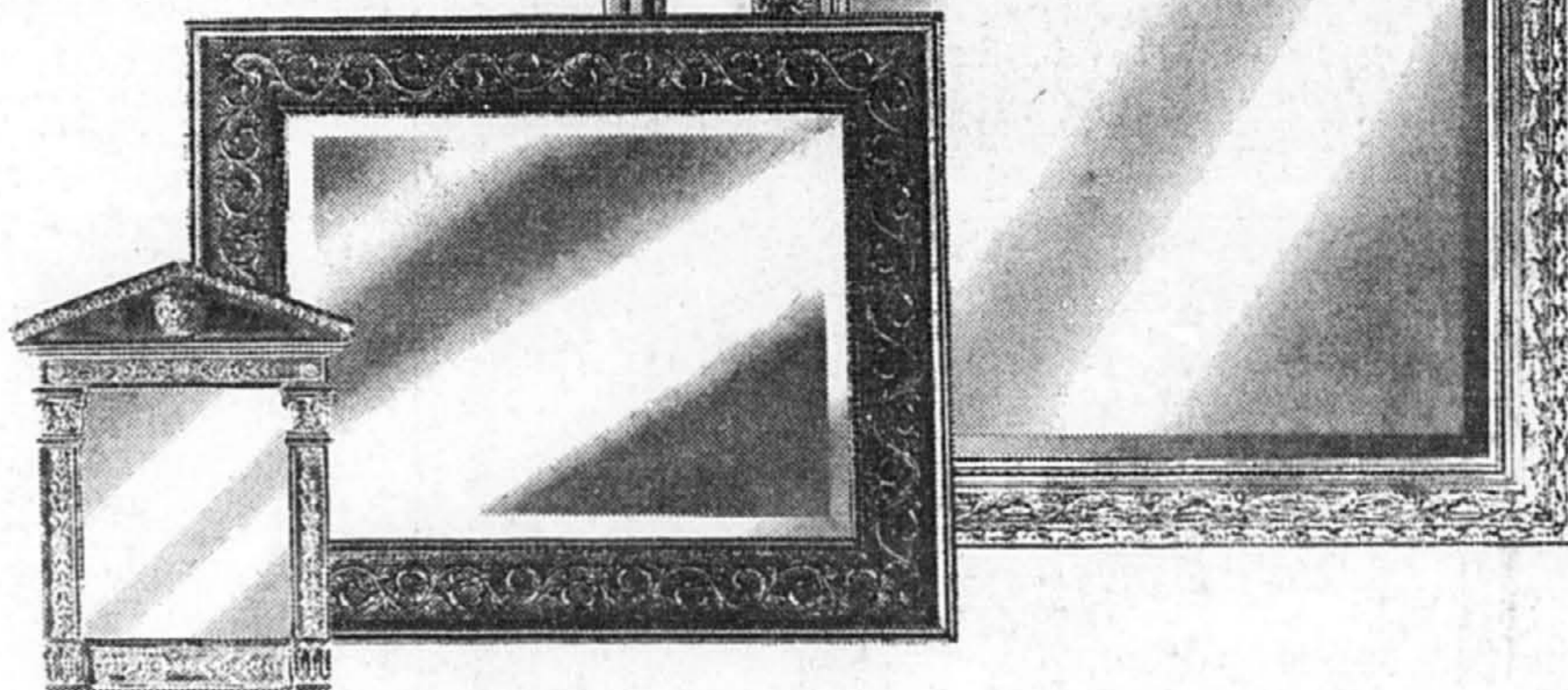
une affaire
en or

Des miroirs à dorure
et à reflets dorés

solde 12\$ à 339\$

Cour. 15 \$ à 429 \$

Au choix : des miroirs, à bords biseautés pour la plupart, en une grande variété de styles et de grandeurs. Les cadres finis main sont offerts en un choix de bois, en composé de bois et autres; tous sont embellis d'une magnifique finition dorée. Le choix peut varier selon le magasin.



rabais de 20% sur toute gravure botanique

Cour. 19 \$ à 399 \$ Solde 15 \$ à 319 \$

Une merveilleuse sélection de gravures Bombay encadrées, en un choix de styles et de dimensions. Le choix peut varier selon le magasin.

Prix en vigueur jusqu'au 24 septembre 1995. Demandez notre catalogue gratuit. Nous acceptons MasterCard, Visa, American Express et les cartes de débit.

Le centre Eaton de Montréal 844-8498
Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Le Carrefour Laval 978-5362
Les Galeries d'Anjou 352-7696 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987
Chicoutimi Place du Royaume 543-9089
Ville de Québec Les Galeries de la Capitale 624-0805 • Place Ste-Foy 651-7664

La
Compagnie
Bombay

EN ÉCOUTANT
Y'É TROP
D'BONNE HEURE!

Comment participer:

Participez au concours «CKOI QUE NORMAND Y'A DIT À PIMENT FORT?» en remplissant le coupon de participation publié dans La Presse du lundi au samedi jusqu'au 21 octobre.

Du lundi au jeudi vers 7h25, du 4 septembre au 27 octobre 1995, l'équipe de «Y'É trop d'bonne heure» pigera un coupon de participation.

L'équipe appellera le participant qui devra donner l'indice que Normand a dévoilé la veille (ou le vendredi précédent) à l'émission Piment Fort sur le réseau TVA. Si le participant répond correctement, il deviendra un gagnant double qui seront tirés tous les vendredis parmi les gagnants de la semaine.

Les voyages devront être effectués du 16 au 23 décembre 1995.

Les règlements du concours sont disponibles à CKOI et à La Presse et les fac-similés faits à la main sont acceptés. La valeur totale des prix est de 37088\$.

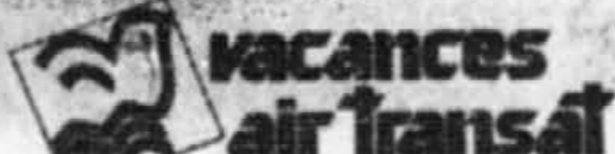
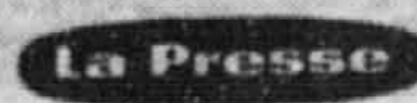


Gagnez l'un des 16 voyages doubles
au SuperClubs Varadero à Cuba

Si c'est à Varadero...

Club Varadero. Un nom qui évoque les étendues de sable blanc du célèbre littoral cubain. Mais plus que les plages, le Club Varadero offre grâce à son forfait un cadre unique qui conjugue détente et douceur de vivre.

...c'est inclus.



CKOI FM-CKOI QUE NORMAND Y'A DIT À PIMENT FORT?
C.P. 96.9
Montréal (Québec)
H4G 3M1

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____
Numéros de téléphone où l'on peut vous rejoindre à:
7h25: () _____
8h25: () _____

ACTUALITÉS



PHOTO AP
Ce restaurant s'est effondré dans la piscine d'un hôtel de l'île de Sainte-Croix (îles Vierges américaines) lors du passage de l'ouragan Luis, la semaine dernière. L'ouragan a dévasté les îles d'Antigua-et-Barbuda, Saint-Martin, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Barthélemy.

La tempête Marilyn risque de devenir un ouragan au large des petites Antilles

Agence France-Presse
MIAMI, Floride

■ La tempête Marilyn qui se dirigeait mardi en direction des petites Antilles pourrait devenir un ouragan en arrivant sur la région comprise entre Porto Rico et les côtes orientales du Venezuela, ont annoncé hier les services météorologiques.

Treizième tempête tropicale de la saison, Marilyn « devrait passer les îles Sous-le-Vent dans les 24 heures, puis le centre-est de la mer des Caraïbes », où les vents pourraient franchir le seuil des 120 km/h, celui des ouragans, selon Richard Pasch, un spécialiste du Centre national des ouragans de Miami.

Hier matin, les vents de la tempête atteignaient 80 km/h.

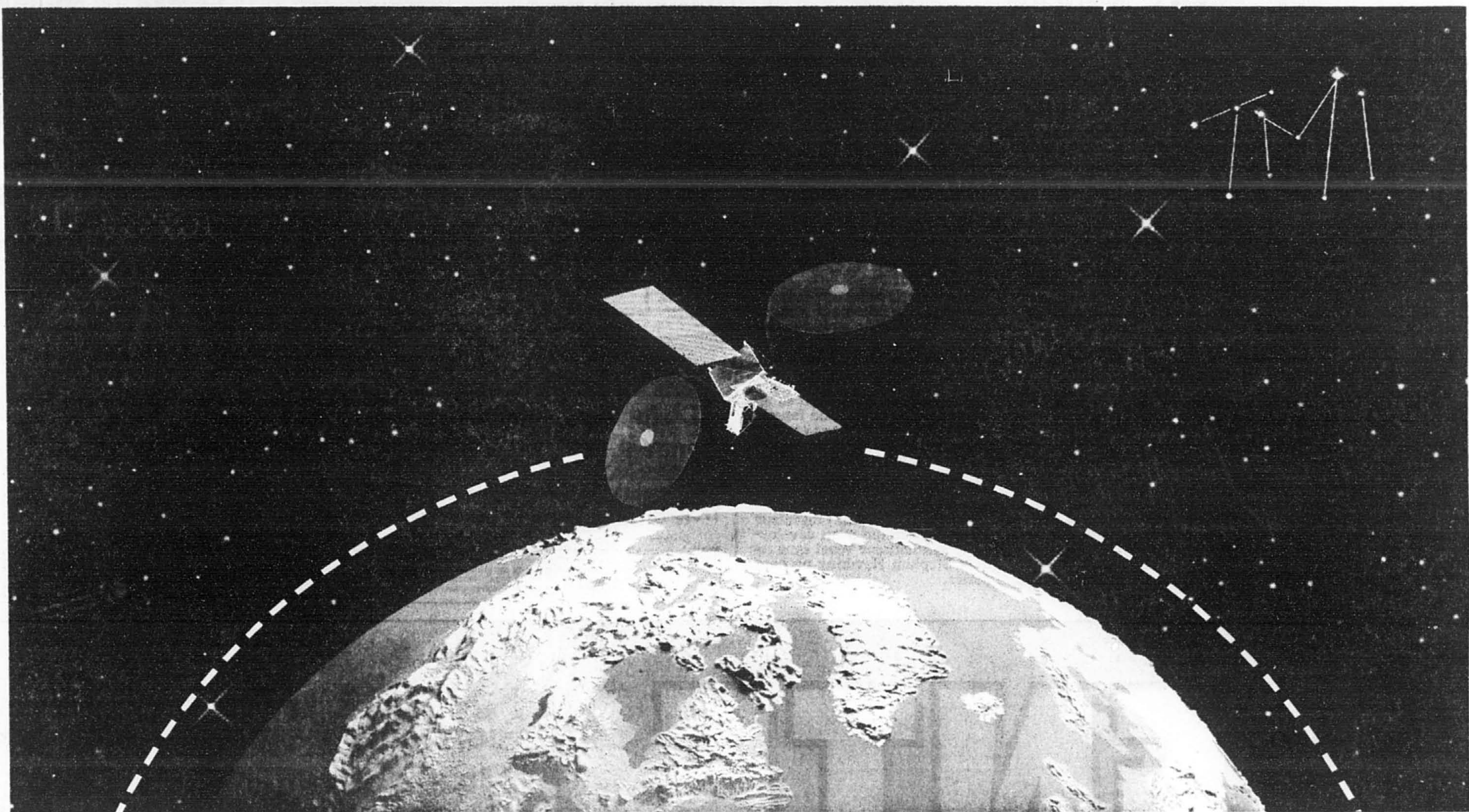
Des avis de tempête ont été diffusés pour Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines, la Grenade et Tobago.

À 9 h GMT, le centre de Marilyn se trouvait à 450 km au sud-est de la Barbade, se déplaçant

vers les Caraïbes à la vitesse de 35 km/h. L'inquiétude concernant Marilyn est que la dépression atmosphérique a été élevée au rang de tempête tropicale seulement quelques heures après la formation d'une dépression mardi, avec des vents d'est lui donnant une vitesse importante.

Les météorologues gardaient par ailleurs un œil attentif sur une autre dépression atmosphérique en cours de formation au nord de Marilyn, à quelque 720 km au sud-est des Bermudes, avec des vents soufflant à 56 km/h, soit quelques km/h en-dessous du statut de tempête tropicale.

Cette dépression « est assez faible et désorganisée, et il y a peu de risque qu'elle se renforce », selon M. Pasch, qui a toutefois ajouté qu'on est au cœur de la saison des ouragans et ces formations (atmosphériques) peuvent durer. « Nous ne la négligerons pas jusqu'à ce qu'elle sorte du tableau », a-t-il prévenu.



Appel en orbite

Imaginez la tranquillité d'esprit de pouvoir compter sur des services mobiles de télécommunications par satellite, où que vous soyez. Plus jamais d'appels manqués de clients – et toujours toute l'information pertinente à votre portée, au moment même où vous en avez besoin. Que ce soit pour vos besoins d'affaires ou personnels, le réseau MSAT^{MC} peut, à toute heure, assurer par satellite des services de communications de voix ou de données dans pratiquement tous les coins et recoins de l'Amérique du Nord.

Pour aller au-delà des limites actuelles :
les services de télécommunications par satellite de TMI!

Placez votre appel sans tarder!



TMI Communications
1-800-216-MSAT

MSAT est une marque de commerce de TMI Communications.

ACTUALITÉS



PHOTO CP

Stephen Hawking, cet astrophysicien atteint du syndrome de Lou Gehrigg qui est devenu célèbre en publiant le best-seller *Une Brève histoire du temps*, se mariera samedi avec Elaine Mason.

Stephen Hawking se remarie

Le célèbre auteur d' *Une Brève histoire du temps* vivait depuis six ans avec l'infirmière embauchée par son ex-femme

Reuter
LONDRES

L'astrophysicien britannique Stephen Hawking, dont le best-seller *Une Brève histoire du temps* avait plongé des millions de lecteurs dans des interrogations sans fin, s'embarquera samedi pour une aventure d'un nouveau genre : le mariage.

L'annonce du mariage de ce professeur d'université cloué sur un fauteuil roulant électronique par le syndrome de Lou Gehrigg (sclérose amiotropique latérale) a entrouvert le rideau recouvrant le versant le plus caché de Stephen Hawking, le versant humain.

Samedi, il épousera Elaine Mason en l'église Saint-Barnabé de Cambridge, à quelques mètres de l'université où il occupe la chaire d'où, jadis, enseignait sir Isaac Newton.

« Ce n'est qu'une cérémonie privée, comme la plupart des mariages », commente l'assistant de l'astrophysicien qui se refuse à donner la liste des invités.

Mais les noces du plus célèbre des chercheurs britanniques s'annoncent déjà comme un événement médiatique hors pair.

D'abord en raison de l'incroyable succès d'*Une brève histoire du temps*, publié en 1988. Pourtant, le sujet ne semblait pas devoir attirer les foules : Stephen Hawking y expliquait les origines de l'univers en combinant la théorie générale de la relativité d'Albert Einstein et la physique quantique (en deça des atomes).

Temps réel et temps imaginaire

L'astrophysicien naviguait entre les concepts de « temps réel » — le temps de l'expérience humaine — et de « temps imaginaire » — le vrai temps de l'univers.

Mais *Une Brève histoire du temps* s'était arrachée à plus de 25 millions d'exemplaires !

Le succès était tel qu'une première adaptation cinématographique avait suivi. Sans renouveler la performance commerciale.

Aujourd'hui, Stephen Hawking travaille à une nouvelle transcription de son livre en langage cinématographique avec le faiseur d'or de Hollywood : Steven Spielberg.

Une version CD-ROM d'*Une Brève histoire du temps* couronne déjà l'incroyable aventure de ce professeur de Cambridge qui ne peut parler sans un synthétiseur vocal.

Mais de tout autres raisons contribuent à faire de la cérémonie un véritable événement : adultère et divorce, pour aller vite.

En 1989, Stephen Hawking avait choqué la communauté scientifique en annonçant sa séparation avec sa femme Jane, à ses côtés depuis 26 ans et trois enfants.

L'astrophysicien vit depuis avec Elaine Mason, l'infirmière que sa femme avait engagée pour s'occuper de lui, mais aussi l'ancienne épouse de l'ingénieur informaticien qui avait développé le synthétiseur vocal sans lequel Stephen Hawking ne peut parler.



NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVQ!*

NETTOYAGE DE TAPIS

Appelez avant le 23 septembre 1995 et nous paierons la TPS et la TVQ* sur toute commande de nettoyage de tapis ou de mobilier.

14 \$ Par pièce
Deux pièces minimum.

49 \$ 4 pièces
Plus nous nettoions, plus vous économisez.

74 \$ Super offre! Maison complète
5 pièces, 13 marches et 1 vestibule.

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION À COUP SÛR!

- * Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- * Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- * Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- * Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!

PRIME : 10 \$ DE RABAIS

sur la facture totale lorsque vous combinez deux de ces offres lors du même rendez-vous.



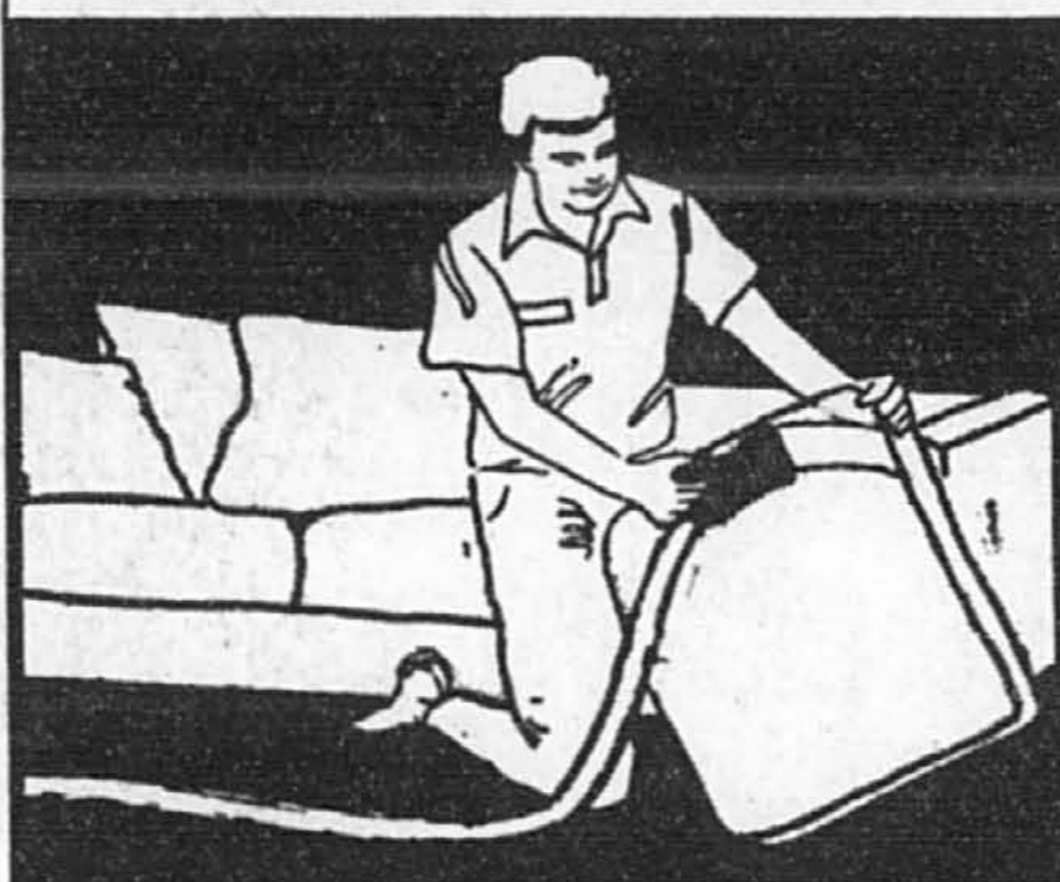
Nous venons nettoyer et nous payons la TPS et la TVQ.*

49 \$ Canapé ou 2 fauteuils

79 \$ Canapé et 2 fauteuils

39 \$ Nettoyage professionnel de conduits de ventilation
Un conduit principal, plus 5,95 \$ par bouche.

0,79 \$ Nettoyage de tapis d'appoint
Tapis de laine : 0,89 \$ le pied carré. Frais minimums de 50 \$. Ramassage et livraison inclus.



Du lundi au samedi de 8 h à 18 h

Montréal.....339-5420
Sherbrooke.....820-1417
Drummondville/Victoriaville.474-8007
Trois-Rivières.....378-8480



*Rabais équivalant à la TPS et la TVQ! Demandez nos nouvelles trousse de détartrage. Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPOING ET À LA VAPEUR, offert à seulement 9 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres, de même que le nettoyage des tapis traités au Stainmaster® ou des tapis berbères sont offerts moyennant des frais supplémentaires. Les salons et salles à manger combinés, ainsi que les pièces de plus de 200 pieds carrés sont considérés comme deux pièces. Le nombre minimal de pièces à nettoyer est de deux. Service de camion-usine moyennant 9 \$ additionnels par pièce. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tissus en coton haïtien, les canapés modulaires et les coussins de dossiers non attachés. L'offre prend fin le 23 septembre 1995.

VENTE

EN DIRECT

Tous les concessionnaires Mazda du Québec s'unissent pour baisser leurs prix et vous offrir les modèles 1995 à prix jamais vus!

Venez vite,

tant qu'il y a

du choix!

Ou

profitez de l'Événement Clé bleue Mazda



1,9%
d'intérêt pendant 24 mois.

Vous pouvez aussi obtenir un taux d'intérêt de 3,9% pendant 36 mois et de 4,9% pendant 48 mois. Ces taux d'intérêt s'appliquent sur tous les modèles neufs 1995 : 626 Cronos, camionnettes Série B, Protégé S et MX-3 Precidia. Sur approbation du crédit. Exemple : 10 000\$ à 1,9% par année égalent 425\$ par mois pour 24 mois et le coût de crédit est de 200\$ pour une obligation totale de 10 200\$. À 3,9% par année, le versement mensuel est de 295\$ pour 36 mois et le coût de crédit est de 620\$ pour une obligation totale de 10 620\$. À 4,9% par année, le versement mensuel est de 230\$ pour 48 mois et le coût de crédit est de 1 040\$ pour une obligation totale de 11 040\$. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Elle est valide exclusivement pour des achats au détail à partir du 7 septembre 1995 et pour une durée limitée. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires.

Synchronisez TVQ pour votre quotidien en direct Mazda!